

Verbatim de la 9^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Réunion thématique : Milieux naturels et aquatiques

Date et heure : lundi 16 novembre à 18 heures 30
Lieu : Romilly-sur-Seine, Espace François Mitterrand
Durée : 2 h 15
Participants : 40

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Mesdames, Messieurs, bonsoir ! Je m'appelle Patrick Legrand. Je suis le Président de la Commission particulière du débat public. Retenez que je m'appelle Legrand et puis c'est tout. Je suis heureux de vous voir ici ce soir pour le débat public sur une des 17 réunions pour le débat public de ce projet de gazoduc — projet, ce n'est pas une décision, il n'est pas décidé — qui s'appelle Arc de Dierrey. Avant de commencer la réunion qui m'amènera à vous dire un peu plus précisément ce qu'est le débat public, je vais passer le micro à Monsieur l'Adjoint au Maire qui va vous accueillir. C'est toujours un exercice intéressant.

Guy ALLARD, Adjoint au Maire de Romilly-sur-Seine

Tout à fait ! Merci, Monsieur. Bonsoir à tous ! Je vais vous souhaiter la bienvenue à cette réunion d'information qui porte sur l'Arc de Dierrey. Effectivement, c'est un projet important. J'ai pu regarder un petit peu la plaquette et je me suis aperçu que ce projet était d'envergure. Ce que j'ai pu constater si je ne me trompe pas, c'est qu'on est dans une phase de pré-projet. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas encore de décision de prise quant à savoir si ce projet se fera ou pas. On est vraiment dans l'amont, dans une phase de pré-projet et c'est une situation idéale où on peut poser toutes les questions et quelque part amener des éléments qui pourront peut-être amener à modifier un peu ce projet. En tout cas, à prendre en compte ce qu'on pourrait dire ce soir. C'est une réunion à mes yeux qui est très importante, à laquelle il faut qu'on participe et je dirais qu'il ne faut pas qu'on hésite à poser des questions, toutes les questions qui nous viennent à l'esprit. Je pense qu'il n'y a pas de question malvenue ou que l'on peut penser idiote ou autre. Je crois qu'on doit jouer le jeu ce soir pour poser toutes les questions qui nous viennent à l'idée et je pense que de ce débat peuvent ressortir des éléments importants pour la suite de ce projet. Bonne réunion à tous !

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Vous êtes parfaitement renseignés, y compris sur ce que je dis régulièrement, c'est qu'en général, même les questions idiotes sont très intéressantes. C'est d'ailleurs la base du débat public.

Au fond, le débat public est une procédure un peu neuve en France qui a son origine dans tous les débats qui ont eu lieu soit autour d'une convention internationale sur l'ouverture et l'accès à l'information pour le citoyen lambda sur les questions d'environnement, sur tous les enjeux de gouvernance qui ont été évoqués lors de réunions internationales à Rio de Janeiro dans le cadre des Nations Unies sur l'environnement et le développement. C'est de là qu'est sortie cette procédure. C'est aussi sorti d'une espèce de manque ou de regret face à nos procédures d'association du public aux décisions. Tout le monde ici connaît ce que c'est qu'une enquête publique. Il est pratiquement avéré que même si c'est très utile pour vérifier toute une série de choses, ça intervient un peu tard pour permettre au public de donner des éléments qui permettent de marquer le principe même du projet. Le débat public intervient, lui, largement en amont et marquera, comme vous l'avez dit, les conditions mêmes dans lesquelles le projet sera étudié. C'est une procédure un peu neuve. Cette procédure un peu neuve repose sur une loi qui est une loi de février 2002. Elle s'appelle la loi de démocratie de proximité qui a confirmé des choses tout à fait inattendues d'ailleurs dans une loi. D'abord, que vous êtes tous autorisés à parler des finalités de l'opportunité, autrement dit de ce à quoi ça va servir. De l'amont, ce n'est pas seulement la couleur des boulons, c'est de l'amont. Ici, ce soir, des questions comme celles du gaz et de l'énergie peuvent prêter à des discussions assez fortes sur ces questions d'amont et de géopolitique, etc.

La deuxième caractéristique du débat public, en général, c'est que tout le monde peut y participer sans vraiment qu'il y ait une parole plus forte que l'autre. Vous voyez, par exemple, ici, il n'y a pas de bancs de réservés. Bien sûr, il y a des gens qui parlent plus ou moins bien, qui ont l'habitude de prendre la parole en public, etc., mais nous sommes là, nous, Commission particulière, pour nous assurer que tout le monde peut poser sa question et que non seulement les questions idiotes, malgré qu'il n'y aura jamais de questions idiotes, sont tout à fait autorisées. On est là pour les faire accoucher. On est là aussi au fond pour aider parfois à la présentation d'une très bonne question alors qu'on ne sait pas vraiment la formuler. Autre point sur le débat public. Il est piloté par une équipe dont vous avez ici deux membres et puis un troisième là-bas à l'angle à ma droite. On est six normalement, mais on fait une rotation et ces gens n'ont absolument aucun avis à avoir sur le fond. Pour des gens qui n'y connaissent rien, ce n'est pas trop difficile, encore qu'on finisse toujours par comprendre quelque chose, mais pour des gens qui sont un peu techniciens, croyez-moi, c'est la partie la plus difficile de l'exercice de ne jamais avoir à dire vraiment ce que l'on pense sur le fond. Pourquoi on leur demande ça ? On leur demande ça pour qu'ils soient les avocats de vos avis sans les manipuler et les manœuvrer. C'est pour ça que nous nous interdisons de reformuler des questions. Si je la reformule, je la remets à ma sauce et puis la vôtre, ce n'est pas bon et nous la passons très brutalement. Ce n'est pas seulement ça, mais c'est quelque chose d'assez neuf d'avoir comme ça un groupe de gens qui n'ont absolument aucun avis de par la loi à donner, ce qui est totalement différent de l'enquête publique où le commissaire enquêteur donne un avis à la fin et que ces gens soient là essentiellement pour organiser le débat et collecter les avis. De là l'importance d'émettre des avis parce que je n'ai jamais vu de débat où il n'y a pas d'avis évoqué et nous serions bien gênés pour remettre un avis.

Troisième élément nouveau dans le débat public, on ne se doute pas qu'il y ait quelques sceptiques parmi vous, ce qui est normal. On nous a parfois fait concerter ou consulter en ne nous disant pas que ça servirait à rien, mais là, éventuellement, on sait que ça peut servir à quelque chose parce qu'il y a eu une conclusion assez nouvelle là aussi. Il est évident que nous, la Commission particulière, nous allons faire un rapport de ce que nous avons entendu, un rapport des avis en les manipulant le moins possible. Ceci dit, les traducteurs ou les porteurs peuvent être des traîtres, mais vous serez là puisque tout ce que nous faisons est public et transparent et vous serez là pour dire que nous avons commis quelques erreurs. Mais, ce qui est plus important, c'est qu'évidemment notre compte-rendu de ce que nous avons entendu lors de toutes les réunions sera public et sera remis auprès des collectivités territoriales, auprès de centres de documentation. Il sera envoyé à qui

nous laissera son adresse ou nous le demandera. Mais, à la fin du débat public, ces Messieurs de GRTgaz qui sont de l'autre côté du fleuve de lumière auront trois mois pour dire premièrement, s'ils poursuivent le projet, deuxièmement, ce qu'ils ont entendu pendant le débat public et troisièmement, ce qu'ils retiennent du débat public et dans quelles conditions ils vont le mettre en œuvre. C'est un acte public. Si ça avait été l'Etat qui était engagé, ils l'auraient publié au Journal Officiel. Vous l'auriez retrouvé dans le Journal Officiel. Là, ils le publieront par différents moyens : la presse, Internet, etc. Cette espèce de conclusion qui est en général maintenant validée, assez épaisse d'une dizaine de pages et passée en Conseil d'Administration les engage face à vous. Autrement dit, ce que je dis, c'est que c'est une forme de contrat social.

C'est une forme de contrat social et vous pouvez, vous, après venir les revoir si par hasard, ils font le projet puisque le projet n'est pas décidé et leur dire : « Dites donc, pendant le débat public, j'ai entendu ceci. Vous aviez dit que vous feriez comme ça et vous ne faites pas comme ça. Qu'est-ce que ça veut dire ? » C'est assez puissant comme façon d'introduire une relation qui est neuve évidemment, de nature sociale et politique, mais une pareille relation peut être aussi utile et chacun se retrouve dans son camp. Vous pouvez me dire que ça ne marche pas, c'est tout de même une façon de vous donner la main, à vos élus, à vos associations, même à un individu. Nous assistons actuellement à un deuxième débat public sur un grand port de la façade de la Manche au Havre qui, dix ans après, se voit reprocher par un certain nombre de gens qui participent à un deuxième débat public, le fait que ses engagements n'aient pas été respectés. Et il se le voit reprocher assez durement parce que ce sont tout de même des engagements qu'il avait pris sur la façon de sortir les containers non pas par la route, mais par le rail et par la voie fluviale. Ça, ils se rendent compte qu'un engagement non tenu peut pénaliser à la fois l'entreprise quand elle a d'autres projets et elle peut pénaliser aussi l'image de l'entreprise. Ce contrat social, c'est quelque chose de neuf. Je dis en blaguant que la Commission du débat public est plutôt contente évidemment d'amener des formes de contrat social à prendre forme comme ça et surtout de ne pas avoir à ensuite contrôler en premier rang l'application parce que comme ça, c'est à peu près garanti que nous ne deviendrons pas une bureaucratie avec trop de monde pour contrôler le devenir du débat public. Autrement dit, premièrement, ce sont vos avis et deuxièmement, ce sera ensuite à vous de négocier, de discuter et de contrôler l'application du bilan qu'aura tiré GRTgaz.

Ce soir, nous allons discuter d'un projet de gazoduc. Je dis bien projet. Il n'y a rien de défini. C'est d'ailleurs pour ça que ce sera essentiellement un fuseau. Même si, de temps en temps, certains croient qu'il y a des tracés qui sont déjà définis, personnellement, je pense que l'entreprise me paraît sincère, mais aussi, je pense qu'elle ne prendrait pas ce risque qu'il y ait déjà des fuseaux définis. Nous sommes très en amont. Pourquoi la Commission nationale du débat public a décidé de faire un débat public, cette espèce de nouvelle forme de concertation et de consultation assez profonde et puissante sur un projet de gazoduc ? D'abord, parce que la loi l'impose. Ce projet de gazoduc fait 1,20 de diamètre et 300 kilomètres et à partir de 60 centimètres de diamètre et 200 kilomètres de longueur, les gazoducs sont soumis à la possibilité d'être engagés dans un débat public et la Commission nationale du débat public a trouvé, premièrement, que c'était un enjeu national. Vous verrez quand ces Messieurs vous l'expliqueront. Deuxièmement, qu'il y avait évidemment des impacts économiques, sociaux et environnementaux. Quand on passe de l'Oise pour aller jusqu'à Voisines dans la Haute-Marne, si je dis des bêtises, vous m'arrêtez, on coupe pas mal de rivières. On tutoie l'Oise, la Marne, Morin, Grand-Morin, la Seine et on remonte, on passe aussi toute une série de milieux qui sont à la fois des milieux à vocation agricole, production et aussi des milieux naturels. Dans tout ça, il y a des enjeux. Là aussi, la Commission nationale a décidé de lancer un débat public à côté d'ailleurs d'un autre débat public qui a eu lieu sur un autre projet de gazoduc qui, lui, serait dans le sillon rhodanien qui lui s'appelle ERIDAN. Elle a aussi pensé qu'il y avait deux éléments qui n'avaient pas été réellement pris en compte jusqu'à maintenant et qui se résument de façon assez simple. D'une part, un gazoduc, c'est de l'énergie. Ce

n'est pas seulement un tuyau. Ce n'est pas seulement du méthane. Ce sont des molécules de gaz qui passent à l'intérieur d'un tuyau et ce gaz, maintenant, avec la mondialisation et avec la libéralisation vient d'un peu partout. Les enjeux géostratégiques, géoéconomiques sont extrêmement importants. Ces Messieurs vous le diront. C'est fou ce qu'il en passe comme gaz dans un tuyau d'1,20 mètre. C'est un peu ce que je dis en blaguant, de temps en temps, quand le gaz passe, on sent aussi les éternuements de Poutine. D'ailleurs, si j'ai bien compris, il est en train d'éternuer du côté de l'Ukraine comme il nous l'a fait l'année dernière. Les enjeux géostratégiques, c'est ce qui explique que ce ne sont pas seulement les propriétaires du foncier dans lesquels ce tuyau pourrait être installé qui pourraient être impliqués ou intéressés au débat public. Si on discute des finalités, on discute aussi des questions de géostratégie et d'énergie, voire même aussi des questions d'énergie à court, moyen et long terme, c'est-à-dire au fond l'avenir du gaz dans 20 ans, 30 ans, 50 ans. Le premier point, parmi les questions qu'on peut poser, il y a évidemment les questions de géostratégie.

Deuxième point, ce que j'ai dit en blaguant, il fallait là aussi sortir le gazoduc de l'anonymat. Au fond, tout ce qui se passe au-dessus, une ligne à haute tension, un TGV, peut-être même une électrification de ligne, comme si j'ai bien compris, ça pourrait arriver sous peu sur Paris Troyes. Ça m'évitera de voir la machine diesel quand on va à Arc-en-Barrois cramer quelques kilomètres avant Chaumont. C'était ça, il y a quinze jours. Tout ce qui est au dessus du sol, ça se voit. On en mesure assez facilement et implicitement les impacts, etc. Tout ce qui est dessous, c'est un peu le jeu de la pierre tombale et il nous semblait, à la Commission nationale, qu'il fallait aussi non seulement sortir le gazoduc de l'anonymat, mais aussi sortir le sol de l'impensé. Le sol est un compartiment biologique et écologique important, à la fois pour les agriculteurs, pour les milieux, pour le climat. On en est en train maintenant d'assister justement à une recomposition collective de notre conception du sol et un tuyau comme ceux-là et avec des travaux comme ceux-là peut intervenir sur son utilité, son fonctionnement, etc. C'est vrai. Sortir le sol de l'impensé était aussi un de nos objectifs. Troisième objectif, je vous l'ai dit presque et qui est sous-jacent, c'est au fond élargir le public qui peut discuter de ces questions-là. Nous avons non seulement les questions traditionnelles qui peuvent se poser en matière de sécurité, en matière d'économie ou en matière d'impact, mais aussi toute une série de questions un peu neuves qu'il nous paraissait utile de mettre en débat. Le débat public ERIDAN, c'est-à-dire celui qui a eu lieu dans le sud a bien montré qu'on pouvait imaginer à juste titre que les discussions publiques pouvaient porter à la fois sur les questions géostratégiques et aussi sur les questions et les enjeux économiques ou écologiques dans des assemblées comme la nôtre ce soir.

Le débat public est une pratique un peu particulière. On met toujours au début quelques éléments en discussion. Je parle, ces Messieurs vont parler. Madame Tanon que je vois arriver de la DREALE va parler un petit peu pour vous dire *grosso modo* premièrement, ce que c'est que ce tuyau, deuxièmement, ce que sont les milieux et moi, je vous aurai dit ce qu'est le débat public. Il y a quelques règles. Nous, vous l'avez vu, nous devons être neutres et indépendants. Alors, je vous signale tout de suite que nous ne sommes pas payés par GRTgaz. Si je voulais être vraiment audacieux, je dirais que les débats publics se font parfois à compte d'auteur. Les indemnités versées par la Commission nationale à mes collègues sont relativement modestes. Ce n'est pas avec ça qu'on se fait des... en or. C'est utile de temps en temps que je le rappelle aussi pour qu'ils sachent qu'ils travaillent aussi pour la République. Ça, c'est le premier point. Nous sommes indépendants et neutres. Vous, vous avez quelques règles, mais vous pouvez vous en libérer assez facilement. D'abord, il vaut mieux essayer d'argumenter. Ensuite, ça serait bien aussi si on essayait pour faire cet exercice d'intelligence collective de s'écouter et de s'entendre. C'est toujours utile quand bien même on n'est pas du même avis. Les érucations sont en général mauvaises conseillères et surtout nous, ne nous donnent pas les moyens de défendre et de porter des avis. Il y a une règle qu'on s'impose tous au fond, c'est la transparence. Je vais vous en donner un exemple. La semaine

dernière, j'étais en Seine-et-Marne parce que moi, j'ai le droit de punir bien que les fessées soient presque interdites et un agriculteur nous a bourré le moult en disant qu'à cause de GRTgaz, il y avait des cailloux qui étaient remontés, etc. Au fond, on l'a pris en flagrant délit d'insincérité. La caractéristique drôle du débat public, c'est qu'on retrouve au fond des valeurs comme la sincérité. Inutile de manipuler, ça se sait toujours et d'ailleurs à la fin de la réunion, un certain nombre de gens sont venus nous dire : « Hep, s'il a dit ça, il n'avait pas à le dire ». C'est ça qui est assez drôle. Pourquoi ? Parce que le débat public, c'est le débat en public et qu'il y a toujours un tiers. Ça change totalement les règles. Ce ne sont plus les discussions d'arrière-cour entre deux, ce sont des discussions avec un tiers qui constate, contrôle et confirme, qui sait et qui resocialise par derrière comme disent les spécialistes. C'est ça qui est extrêmement important. La question de la sincérité et de la transparence, ça ne fait pas de mal en politique d'avoir un petit peu de sincérité de temps en temps, pas plus d'ailleurs en matière industrielle, je pense aussi. Le débat public offre la possibilité de fonctionner comme ça.

Je vais m'arrêter là. Toutes les questions sur le débat public sont, bien sûr, autorisées. Vous pouvez même me dire que ça ne sert à rien. Je l'ai déjà entendu. Je résiste à ce genre d'argument et ça vaut toujours le coup de le dire. J'ai été le Président de la Commission particulière qui s'est occupée d'ITER en Provence. Vous savez, le grand réacteur de fusion nucléaire. On me l'a dit et même ceux qui m'ont dit que le débat ne servait à rien, à la fin, ils sont allés voir le Tribunal administratif pour demander, s'étant aperçu que le débat servait à quelque chose, la prolongation du débat. Ça m'a fait beaucoup rigoler, mais ça arrive. S'il y a deux choses dont il faut vous souvenir, premièrement, vous avez droit à tout. C'est vous qui faites la réunion de ce soir. Deuxièmement, un débat public se juge au fond quand ces Messieurs feront l'engagement et vous auront décrit l'engagement qu'ils prendront si par hasard, ils faisaient l'équipement. Madame Tanon de la DREAL, bonsoir ! On comptait sur vous pour présenter rapidement les enjeux en termes de milieux. Vous pouvez le faire maintenant ? Oui. Alors, je vous cède la parole. Allez-y, s'il vous plaît, monsieur !

Monsieur Jean-Gervais HARDY

J'ai une question en préalable, y aura-t-il d'autres débats publics dans l'Aube ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Oui. Je crois que nous sommes à 17 réunions. Vous pouvez m'apporter la liste des réunions ? Alors, moi, je ne suis pas un as des départements, vous allez voir. Dans l'Aube, nous avons eu Nogent-sur-Seine, le 28 octobre. Nous sommes ici à Romilly le 16 novembre. Nous serons à Marigny-le-Châtel le 14 décembre. Nous serons à Villenauxe-la-Grande. C'est-à-dire qu'au fond, on a un peu ciblé la Vallée de la Seine au sens élargi parce que là, il y a un milieu bien particulier. Nous serons à Rumilly-les-Vaudes le 30 novembre. On était à Bar-sur-Seine qui est encore dans l'Aube le 5 octobre. Le principe, un débat public, c'est toute une série de réunions et ce sont des réunions qui s'enchaînent pour que le débat se construise. Le débat se construit au bout d'un certain temps. On voit les problématiques, on voit les discussions, ce qui fait qu'au fond, là, je parle de questions de forme et vers la fin, on parle de plus en plus de questions de fond. Un débat public, c'est pour vous qu'on le fait. C'est-à-dire qu'au fond, c'est à vous qu'on doit les premières orientations de nos conclusions. Ce qui fait qu'après, on repasse dans tous les départements pour faire une réunion que l'on appelle de clôture qui est à la fois une réunion de remords pour les questions qui n'auront pas été posées. Il y a toujours des possibilités de remords et puis une réunion de clôture pour dire : « Voilà, dernier point ». L'architecture d'un débat public, c'est quelque chose que la Commission propose en fonction de sa représentation de la région, du monde et de la façon

dont le tuyau ou le projet pourrait s'installer. Ceci dit, c'est quelque chose qui est modulable. Si dans une commune, on nous demandait une réunion particulière, évidemment, on examinerait la question. On a aussi des réunions générales. Si c'est un peu thématique, elle est orientée, mais ça n'oriente pas les questions. On a aussi ce qu'on appelle les rendez-vous locaux où là, on passe une journée sur le terrain et où on est sans ces Messieurs, sauf en fin de journée, pour discuter, pour aider les gens à poser leurs questions dans des milieux où ils n'ont pas l'habitude de ce genre de démarche. Ça répond à votre question ?

De la salle

Oui. Tout à fait.

Patrick LEGRAND, CPDP

On vous reverra. Madame Tanon, je vous laisse la parole. Merci d'être venue.

II. Présentation de la Bassée : les milieux naturels et aquatiques

Marie-Laure TANON, de la DREAL Champagne-Ardenne, Directrice service des milieux naturels

Je vous prie de m'excuser pour être arrivée en retard. J'ai beaucoup tourné dans Romilly pour trouver la salle. On m'a demandé de faire une brève présentation introductive des enjeux et milieux naturels de la région traversée par le projet de canalisation. J'ai choisi de centrer cette présentation sur le secteur que l'on appelle la Bassée, c'est-à-dire la Vallée alluviale de la Seine en aval de la confluence Aube-Seine. C'est là où se trouve l'essentiel des enjeux naturels. Moi-même, j'appartiens à la DREAL Champagne-Ardenne. La DREAL Champagne-Ardenne, c'est cette nouvelle direction régionale du grand Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer qui résulte de la fusion des anciennes DRIRE, DRE et DIREN dont les sigles vous étiez sans doute plus familiers. J'y dirige le service des milieux naturels précisément.

Je vais essentiellement vous présenter deux cartes de situation pour situer les enjeux. Ici, ce grand arc autour de Nogent-sur-Seine, c'est la Vallée alluviale de la Seine. Toutes les richesses naturelles sont centrées sur cette Vallée alluviale qui représente à hauteur de la Bassée ici précisément dans l'Aube la dernière grande zone humide de l'ensemble de la Vallée de la Seine. Juste pour donner une indication de la richesse des milieux naturels, vous voyez représentés différents zonages, d'une part ceux que l'on appelle les ZNIEFF (« Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) qui sont des zones d'inventaire. C'est-à-dire qui résultent d'un travail d'inventaire conduit par le Muséum national d'Histoire naturelle et qui recensent les espèces de faune et de flore patrimoniales et quand l'intérêt du secteur est particulièrement remarquable, ces zones sont classées en ZNIEFF de type 1 et les ZNIEFF de type 2 sont le cœur même des ZNIEFF de type 1 où se trouvent les espèces les plus rares.

Vous voyez en jaune les zones spéciales de conservation qui sont les sites Natura 2000 classés au titre de la directive habitat naturel. Vous en voyez également comme les périmètres verts. Vous voyez les périmètres jaunes d'assez forte densité. J'ai centré cette carte autour de Pont-sur-Seine que vous voyez entre Nogent et Saint-Hilaire-sous-Romilly puisque le projet de canalisation doit

passer à proximité immédiate de Pont-sur-Seine. Mais, le fuseau d'études dont vous parlerez certainement GRTgaz est nettement plus large compte tenu des difficultés qu'il y a à choisir le meilleur franchissement de ce secteur. Vous voyez également en violet pointillés — ça n'apparaît pas, mais ça couvre l'essentiel du secteur au nord de la Vallée de la Seine et en limite de la Vallée de la Seine — le périmètre d'études d'une réserve naturelle nationale de la Bassée qui est en cours d'études, en phase préliminaire assez en amont. On est encore loin de son institution. On est en période de prospection et de contact avec les propriétaires intéressés du secteur. Elle englobe — alors, je suis désolée, ce violet n'est pas très lisible — une grande partie de ce secteur entre La-Motte-Tilly et Saint-Hilaire-sous-Romilly.

Vous pouvez passer à la diapositive suivante qui tente de représenter plus particulièrement les enjeux aquatiques du secteur et sur cette autre carte, l'accent est mis sur les cours d'eau qui sont tout naturellement représentés en bleu. Immédiatement, aussitôt, vous voyez qu'en dehors du cours d'eau de la Seine elle-même qui est le fleuve principal, il y a quantité d'affluents. L'Ardusson au sud, mais aussi différents bras de rivière qui représentent pour la plupart des bras morts abandonnés par la Seine et qu'on appelle souvent aussi des noues ou qui sont aussi des petits cours d'eau qui drainent la vallée et se jettent dans la Seine, même sur quelques kilomètres à peine. Vous voyez aussitôt que ça représente une densité très importante et que c'est encore à hauteur de Pont-sur-Seine que cette complexité aquatique est la moindre puisque vous voyez essentiellement que le cours d'eau de la Seine elle-même n'est pas un entrelacs de rivières aussi important qu'à l'est ou à l'ouest.

Evidemment, ces cours d'eau sont un capital écologique essentiel. Ce sont eux qui alimentent la nappe phréatique et c'est la variation de leur niveau, leur crue et leur décrue au cours de l'année, les zones humides qu'ils alimentent qui contribuent à cette richesse écologique du secteur. Voilà en quelques mots. Je voulais indiquer que le projet de réserve naturelle nationale de la Bassée a été pensé essentiellement pour protéger cette grande zone humide et notamment et plus spécifiquement une espèce emblématique d'oiseau qui se reproduit dans ce secteur qui est le râle des genêts. C'est une espèce en voie de disparition à l'échelle européenne et qui se reproduit dans la Vallée de la Seine et dans la Vallée de la Marne, dans des prairies humides et puis différentes espèces de prairies et de forêts alluviales de grande valeur patrimoniale et une espèce de plantes qui ne se trouvent pratiquement que dans ce secteur : la vigne sauvage. Voilà en quelques mots une présentation très générale et je me tiendrai bien sûr à votre disposition pour des questions dans la suite du débat.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci ! Après ce premier éclairage orienté thématique, Messieurs, à vous !

III. Présentation du projet Arc de Dierrey

Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur régional Nord-Est, GRTgaz

Merci, Monsieur Legrand. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je suis Jean-Marc Laouchez, directeur régional de GRTgaz et j'ai à mes côtés Pierre-François Hugon et Thierry Gobe. Deux collègues plus spécialement en charge du projet qui vous le détailleront. Quant à moi, je vais vous faire une présentation générale de GRTgaz. GRTgaz est une filiale du Groupe GDF Suez qui s'occupe de transporter le gaz naturel sur les 4/5^{ème} du territoire français. Pierre-François et Thierry aborderont ensuite dans l'ordre la justification du projet, le projet lui-même, ses impacts prévisibles

en termes de travaux essentiellement. Ils resitueront ensuite le parcours projeté sur un fuseau territorial très large et puis enfin, ils termineront en vous donnant le calendrier prévisible des travaux. Revenons à la présentation générale de GRTgaz. Notre raison d'être principale, c'est d'assurer que le réseau de gaz naturel français est équilibré, que les quantités de gaz qui rentrent en France sont égales aux besoins des consommateurs français. Ce n'est pas toujours simple en particulier en cas de crise internationale comme celle que nous avons connue au printemps dernier entre la Russie et l'Ukraine. Nous développons et exploitons le réseau de transport et nous avons une soixantaine d'expéditeurs parce que notre métier n'est pas de vendre du gaz. Notre métier, c'est bien d'offrir des capacités de transport à cette soixantaine d'expéditeurs agréés par la Commission de régulation de l'énergie.

Cette activité qui est une activité correspond à un monopole naturel puisque là où il y a un réseau de transport, il n'y en a qu'un. Elle est régulée. Elle est effectuée sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie mise en place par les pouvoirs publics et cette Commission de régulation de l'énergie qui veille à l'intérêt général approuve nos projets d'investissement. Si ce projet se fait, les investissements nécessaires qui sont considérables auront été au préalable approuvés par la Commission de régulation de l'énergie. C'est également la Commission de régulation de l'énergie qui propose aux pouvoirs publics le tarif d'utilisation du réseau de transport. Pour information, le prix du transport de gaz naturel dans la facture de gaz naturel de certains d'entre vous est d'environ 7 %. Enfin, la CRE (Commission de régulation de l'énergie) veille à ce que le transporteur unique que nous sommes sur les 4/5^{ème} du territoire français offre bien le même service quel que soit le commercialisateur d'énergie que vous aurez choisi puisque vous savez que depuis le 1^{er} juillet 2008, vous avez le choix de votre fournisseur d'énergie. Je le redis, nous ne sommes pas des vendeurs de gaz. Notre métier, c'est uniquement de le transporter. Plus précisément, pour cela, nous avons 32 000 kilomètres de canalisation dont une petite partie simplement est représentée en bleu. Ce sont les réseaux principaux. Le transport de gaz naturel en France a commencé dans l'est de la France, il y a plus de 50 ans, avec le transport du gaz de coke depuis la Lorraine jusqu'à la Région Parisienne.

Pour conclure, un mot plus spécifique sur la région Nord-Est que je dirige. Cette Région Nord-Est comme on la représente sur la carte, elle va de la frontière allemande jusqu'à la Mer du Nord et pour assurer la maintenance et la surveillance de nos réseaux, nous avons des équipes d'exploitation réparties sur 23 zones géographiques. Ce soir, parmi nous, nous avons Hubert Trichot qui est le régional de l'étape puisque c'est le responsable de la zone de Troyes, zone d'exploitation la plus proche, qui est convié à cette réunion ce soir. Maintenant, je passe la parole à Pierre-François Hugon et à Thierry Gobe qui vont détailler un petit peu plus le projet.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet GRTgaz

Bonsoir ! Tout d'abord, je vais vous présenter à quoi sert un ouvrage comme ça. Le sujet a été un petit peu abordé par Patrick Legrand. Tout d'abord, quelques caractéristiques essentielles. Thierry Gobe vous présentera l'ouvrage plus en détail. Ce projet concerne une nouvelle canalisation de gaz qui irait de Cuvilly dans l'Oise, pas très loin de Compiègne, qui passerait par la station de Dierrey-Saint-Julien au sud de Troyes et qui irait jusqu'au sud de Chaumont, à la station de Voisines. On parle d'un ouvrage d'une longueur de 300 kilomètres et l'enveloppe financière telle qu'elle est estimée aujourd'hui, c'est un projet d'environ 700 millions d'euros. Sur la partie travaux, on y reviendra un petit peu quand on parlera planning, mais un chantier comme celui-là, c'est beaucoup d'études. La partie réalisation, c'est environ 18 mois de travaux et on est sur un calendrier qui permettra une mise en service fin 2013.

Concernant la justification de l'ouvrage, ce qu'on peut rapidement dire, mais ça pourra faire l'objet de questions complémentaires, c'est qu'aujourd'hui, le projet s'inscrit dans cette zone bleue. Là, on retrouve Cuvilly, Dierrey et Voisines. Cette liaison qu'on envisage de faire a pour raison essentielle l'accroissement du gaz qui pourrait venir par le nord puisqu'on est là aussi au niveau de projet. Si je présente très rapidement, aujourd'hui, on a une liaison avec la Belgique, avec une station qui est la station de Thénières à côté de Valenciennes et les expéditeurs et l'opérateur de transport belge avec qui nous travaillons. Nous essayons d'anticiper les besoins et aujourd'hui, les expéditeurs nous demandent environ 50 % de plus de transit par ce point frontière et en parallèle, nous avons deux industriels qui ont des projets de terminaux méthaniers. EDF a un projet de terminal méthanier à Dunkerque. Gaz de Normandie a un projet à Antifer. Si toute ou partie de ces projets sortent, on va se retrouver avec une quantité de gaz naturel qui arrive par le nord de la France qui sera supérieure à ce que le réseau permet aujourd'hui puisqu'il est dimensionné par rapport au transit existant. D'où la nécessité de répondre à cette demande en construisant cet ouvrage.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'aujourd'hui, ce projet permet de sécuriser l'approvisionnement du gaz naturel en permettant de diversifier les sources d'approvisionnement et par le renforcement qu'il opère sur le réseau national, de mieux garantir la continuité d'alimentation des consommateurs. Je vais passer à Thierry Gobe, le chef de projet qui va vous présenter plus en détail l'ouvrage.

Thierry GOBE, Chef de projet GRTgaz

Mesdames, Messieurs, bonsoir ! Un gazoduc, qu'est-ce que c'est ? Ce sont deux types d'installation. D'une part, des installations aériennes qui représentent à peu près 1 % de l'ouvrage et dont je parlerai juste après et d'autre part, surtout, surtout, c'est une succession de tubes soudés bout à bout, enterrés sous un mètre de couverture. Dans le cas de l'Arc de Dierrey, des tubes d'1,20 mètre de diamètre qui seront exploités à une pression de 68 bar. Alors, 68 bars, c'est 68 x la pression atmosphérique, mais c'est aussi la pression standard à laquelle est exploité le réseau de transport. Les installations aériennes quant à elles sont de deux types. Il y a les stations de recompression qui sont les points extrémité du réseau ainsi qu'un point de passage qui nous a été imposé dans le cahier des charges (les stations de Cuvilly dans l'Oise, une grosse station de compression qui est un nœud de réseau où convergent plusieurs sources d'arrivée). La station de Voisines qui est également un nœud du réseau important et la station de Dierrey qui est appelée à devenir un peu plus importante dans les années à venir. L'autre type d'installation aérienne, ce sont les postes de sectionnement. Vous en voyez un sur la photo ici. Ce sont, en gros, des organes qui sont disposés tous les 20 kilomètres, qui servent à interrompre le transit du gaz. Ce sont simplement des robinets enterrés. Les parties aériennes que vous voyez ne sont pas destinées à faire circuler du gaz, mais à mettre éventuellement le gaz à l'évent s'il était nécessaire de purger un tronçon de canalisation.

Un gazoduc, ça a un certain nombre d'impacts. Parmi ces impacts, les principaux interviennent pendant les travaux. Le principal impact, c'est la piste de travail qui va devoir être créée pour pouvoir poser le gazoduc. Une piste de travail, pour un gazoduc de ce diamètre-là, ça fait 30 mètres de large. C'est une vraie piste, c'est très large et ça se justifie par l'occupation qui va en être faite. La mise en place du tube qui sera soudée au milieu de la piste. On va l'amener par une opération qui s'appelle le bardage. Il sera ensuite soudé. Ensuite, on creuse la tranchée. Lorsque l'on creuse la tranchée, on met la terre végétale en un cordon séparé de manière à pouvoir le remettre sur le dessus et le tout-venant à proximité de la tranchée. Lorsque le tube est soudé et que la tranchée est créée, les engins que l'on appelle les side-booms qui sont des espèces de grues à flèche latérale, au nombre de 5 en général l'un derrière l'autre, vont descendre le tube en flexion dans la tranchée. Ces side-booms sont relativement larges et compte tenu du fait qu'ils portent un poids important, il y a

un contrepoids sur le côté qui est amené à se déplier. Ce qui fait que ce sont des engins qui peuvent avoir une très grande largeur. Enfin, la piste est généralement, lorsque c'est nécessaire en tout cas, délimitée par des clôtures provisoires qui permettront au bétail de ne pas aller sur la piste gêner le chantier et se blesser.

Les autres impacts pendant les travaux : le bruit, bien sûr. On a des engins chenillés. Un engin chenillé, ça fait du bruit. C'est le bruit du pelle mécanique, ni plus ni moins. Il y en a 5. C'est à peu près tout ce qu'on entend, je dirais. Sur l'agriculture, bien entendu, il y a des impacts aussi puisque pendant que nous travaillons, la bande de 30 mètres ne peut pas être cultivée. Il y a une perte de récolte. Cette perte de récolte est indemnisée dans le cadre de protocoles qui sont négociés avec les Chambres d'agriculture. On a une procédure d'indemnisation spécifique lorsque l'on touche des cultures particulières comme par exemple la vigne ou la forêt. Lorsque l'on est dans la vigne, il n'y a pas de problème, on peut recultiver après. Lorsqu'on est dans la forêt, on déboise et là, les arbres ne sont pas censés repousser au-dessus du gazoduc. Sur la faune et sur la flore, les incidences sont relativement modérées puisqu'hormis le bruit qui gêne les animaux et qui les fait fuir, l'impact principal, c'est le fait d'enlever les plantes sur la piste et c'est, sinon, le risque pour les petits mammifères, les petits animaux de tomber (les petits amphibiens notamment) dans la tranchée. On se fait accompagner pour cela pendant les travaux d'un écologue, un expert en écologie et en environnement, qui va nous donner un certain nombre de préconisations pour limiter au maximum les conséquences et pour récupérer éventuellement les animaux qui auraient pu tomber dans la tranchée.

Les retombées ne sont pas que négatives. Il y a aussi quelques retombées positives (des retombées économiques). La première, je dirais, peut-être la plus significative, même si elle n'est pas dans la durée, elle s'inscrit uniquement pour la période des travaux, c'est le fait que nos contrats de pose stipulent que l'entreprise qui construira la canalisation devra faire appel autant que faire se peut pour un certain nombre d'activités à de la main-d'œuvre locale ou à des entreprises locales. Pour se faire, deux actions : un certain nombre de prestations qu'on demande de confier à des entreprises locales. C'est le cas notamment de tout ce qui touche à la réfection des drainages. C'est le cas également de tout ce qui est abattage d'arbres par exemple. Il y a d'autres opérations qui peuvent être confiées aux locaux : des remises en état éventuellement. On voit en général avec les pôles emploi pour que les entreprises puissent pour un certain nombre d'activités qui ne nécessitent pas une spécialisation ou une formation particulière recruter localement le temps des travaux. Enfin, le dernier impact économique, c'est le fait qu'un chantier comme ce gazoduc, c'est entre 250 et 300 personnes au plus fort de sa période en un endroit donné et que ces gens ont besoin de manger, ont besoin de dormir et feront fonctionner l'économie.

Ensuite, les impacts après la mise en service, c'est l'existence d'une bande de servitude. A quoi sert la bande de servitude ? Principalement, je dirais, à permettre en cas de problème, en cas de nécessité, à l'exploitant du gazoduc d'intervenir sur ce gazoduc. Ça suppose effectivement qu'on lui aménage, qu'on lui laisse un libre accès et qui dit libre accès suppose absence d'habitations en dur au-dessus de la canalisation et suppose également absence d'arbres de plus de 2,70 mètres. La bande dans le cas d'un gazoduc de ce diamètre est de 20 mètres de large. Cette bande de servitude donne droit à une indemnité de servitude qui est calculée sur la base de la valeur vénale des terrains et de leur occupation.

Lorsque la canalisation est mise en service, il reste un impact sur l'urbanisation. Outre l'interdiction qui est faite de construire des habitations dans la bande de servitude, il est également demandé de restreindre les permis de construire pour les établissements recevant du public. Concrètement, la réglementation nous demande de nous écarter au maximum des établissements recevant du public lorsque l'on fait le tracé. Un pendant de la réglementation qui s'applique à nous,

dans le Code de l'Urbanisme, c'est précisément cette demande qui est faite aux Maires de ne pas délivrer de permis de construire pour les ERP à une distance de quelques centaines de mètres du gazoduc. Néanmoins, la réglementation prévoit que lorsque l'établissement recevant du public présente un intérêt pour la commune, il est possible de se rapprocher de l'exploitant pour mettre en œuvre des mesures particulières de protection du gazoduc, mesures qui permettent alors d'implanter les établissements recevant du public à 10 mètres de la canalisation, c'est-à-dire en dehors de la bande de servitude. Sur l'agriculture, comme je le disais, les impacts sont temporaires. Ils ne durent que le temps des travaux et le temps que les cultures reprennent leur pleine production. Dans le cas de cultures annuelles, ça va très vite. Dès l'année suivante, je dirais, les cultures reprennent. Alors, elles n'ont pas nécessairement le rendement rigoureusement identique la première année. Mais, progressivement, ça revient. Dans le cas de vignes, évidemment, il faut le temps que la vigne repousse et redonne. C'est pareil pour les vergers et les arbres, comme je le disais, sur la bande de servitude, sur 20 mètres de large, ne peuvent pas être replantés.

Les autres impacts sur les usages de types loisirs transports, *a priori*, la présence d'un gazoduc ne génère absolument rien. Il n'y a pas d'impact significatif sauf pendant les travaux. On peut avoir éventuellement s'il y a des pistes cyclables, des chemins de randonnée, des petites déviations le temps des travaux. Sur les milieux naturels, l'impact principal que l'on peut avoir, c'est un impact visuel puisqu'effectivement, on va créer dans les forêts si on est amené à en traverser des bandes de 20 mètres de large. La largeur peut être éventuellement réduite en forêt, mais des bandes relativement larges. Ça a un impact visuel. On étudie avec l'ONF la possibilité de minimiser cet impact en optimisant le tracé. Sur les paysages, l'essentiel de ce qui reste visible outre les postes que j'évoquais tout à l'heure, ce sont des bandes et des balises que vous avez sans doute déjà vues sur les bords des routes, mais qui figurent là sur les photos. Bornes et balises qui permettent à l'exploitant de repérer sa canalisation. Sinon, effectivement, on peut avoir l'impact visuel comme je le disais sur les paysages, l'impact dans les massifs forestiers.

Tous ces impacts sont étudiés dans le cadre d'une étude d'impact. Etude d'impact qui sera rendue publique lorsque nous disposerons d'un tracé et que nous déposerons notre dossier en vue d'obtenir une déclaration d'utilité publique. Cette étude d'impact, elle est constituée en gros en 4 volets principalement :

- Un premier volet qui est une analyse du territoire dans lequel on est susceptible de s'implanter. C'est une analyse du fuseau. Elle recense notamment tous les enjeux naturels, mais également les enjeux agricoles, les enjeux humains, notamment l'urbanisation et tout ce qui touche au patrimoine historique.
- Un deuxième chapitre est consacré aux impacts généraux de la canalisation. En gros, on dit : « Voilà un gazoduc, quels sont les impacts que ça a d'une manière générale ? » A partir de là, on explique pourquoi on privilégie un couloir au sein de l'aire d'étude et un tracé plus précis pour contourner ces obstacles. Enfin, on décrit parce que, fatalement, on ne peut pas tout éviter, c'est très difficile. Il peut y avoir un certain nombre d'endroits où on impacte quand même l'environnement. Dans ces cas-là, on décrit les mesures que l'on envisage pour supprimer, réduire ou compenser ces impacts.

Je rends la parole à Pierre-François Hugon.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Les enjeux du territoire dans lequel on étudie notre projet, sur la carte, vous voyez le fuseau qui nous sert notamment à faire nos réunions. Les grandes caractéristiques de ce territoire, c'est tout d'abord un territoire structuré par l'agglomération parisienne qui est située au sud-ouest du 1^{er} tronçon quand on part de Compiègne et par la présence de vignobles, notamment sur le département de l'Aube situés au nord-est du fuseau. Un autre point et ça a été dit par Madame Tanon tout à l'heure, mais un milieu naturel remarquable. Le secteur de la Bassée où nous sommes ce soir, on y reviendra sûrement. Mais, tout au long du parcours, des espaces boisés et pas mal de franchissement de rivières. Un milieu naturel dont il faut bien prendre en compte les enjeux sur l'ensemble du parcours. Une faible dynamique démographique et urbaine sur le projet, notamment en Région Champagne-Ardenne et une activité agricole qui se caractérise essentiellement par des cultures annuelles avec quelques cultures spécifiques à certains endroits. De ces grandes caractéristiques et des premiers éléments d'études que nous avons, nous avons derrière proposé un fuseau. Les principaux points qui nous ont guidés pour établir ce fuseau, c'est éviter les zones les plus urbanisées où promises à l'urbanisation pour les raisons évoquées par Thierry Gobe. Bien sûr, maintenir le potentiel des productions agricoles, préserver le patrimoine naturel et limiter les surlongueurs par rapport au trajet direct. Sur le tronçon où nous sommes ce soir, on peut caractériser les points essentiels de ce fuseau. Ce sont les franchissements de rivières, notamment plus au nord, on a la traversée du Grand-Morin.

Et puis dans la zone où on est ce soir, il y a, bien sûr, la traversée de la Vallée de la Seine pour derrière redescendre sur Dierrey et effectivement, comme ça a été dit tout à l'heure, le fuseau est probablement dans sa zone la plus large sur le franchissement de la Vallée de la Seine. Compte tenu de la sensibilité de la zone, il nous paraissait important de pouvoir engager les études, la concertation sur une zone plus large que la moyenne du fuseau pour être sûrs de bien prendre en compte tous les enjeux sur cette zone. La dernière carte montre de façon un peu plus précise où nous sommes ce soir : Nogent d'un côté et Romilly de l'autre. On est légèrement à l'extérieur du fuseau, mais le fuseau s'arrête aux portes de Romilly. Au niveau des éléments de calendrier, juste quelques éléments. Aujourd'hui, nous sommes en phase de débat public. En parallèle, nous menons des études, notamment l'étude d'impact et l'étude de sécurité. On a évoqué l'étude d'impact précédemment. Tout ça doit nous permettre de converger vers un tracé et un dossier qui l'accompagne qui nous permet d'envisager le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle mi-2010. Ce qui permet d'envisager aussi une enquête publique en 2011, d'avoir la déclaration d'utilité publique en fin d'année 2011, ce qui permet d'envisager les travaux à partir de début 2012, soit les 18 mois de travaux que j'évoquais tout à l'heure. Ce qui permet une mise en service fin 2013 et d'avoir un ouvrage opérationnel en 2014. Pour reprendre ce que disait Patrick Legrand tout à l'heure, effectivement, le projet n'est aujourd'hui pas décidé. On peut penser que la décision formelle ou pas d'engager le projet se fera approximativement au moment du dépôt de la demande d'autorisation ministérielle. Merci et je repasse la parole.

Michel GENESCO, Spécialiste des risques industriels de la CPDP

Merci, Messieurs ! Mesdames, Messieurs, bonsoir ! Je m'appelle Michel Genesco, membre de la Commission particulière de débat public. Je suis par ailleurs spécialiste des risques industriels, que ce soit pour les installations fixes ou les infrastructures de transport dont les gazoducs. C'est moi qui vais animer maintenant la dernière partie de cette réunion, c'est-à-dire la partie principale essentielle, le débat public. Je vous rappellerai simplement quelques modalités pratiques. Des micros mobiles sont à votre disposition. Avant de poser votre question pour, j'allais dire, la bonne suite des opérations et l'enregistrement, on va vous demander de vous présenter. Vous remarquerez

qu'à la fin des réponses qui vous seront apportées, je poserai systématiquement la question : « Est-ce que les réponses qu'on vous a fournies répondent à vos attentes ? » Puisque, j'allais dire, l'essentiel de ce débat est de répondre à vos préoccupations telles que vous les aurez exprimées. Si vous estimez que les réponses sont incomplètes, insuffisantes ou hors sujet, n'hésitez pas à redemander la parole pour avoir des compléments en ce sens. Nous allons attendre la première question, toujours la plus délicate, celle qui amorce le débat. Je crois, Monsieur, au 1^{er} rang.

IV. Questions / réponses

Gérard MAHOT, Agriculteur à Pont-sur-Seine et Périgny-la-Rose et membre du bureau de la Chambre d'agriculture

Bonjour ! Madame Tanon nous a fait une présentation de la biodiversité de la Vallée de la Seine, ce qui est vrai puisque j'y suis agriculteur. Je connais assez bien. Elle nous a dit aussi qu'elle avait insisté particulièrement sur Pont-sur-Seine parce qu'elle pensait que ça passerait à cet endroit. J'ai trouvé un peu drôle qu'on fasse un fuseau de Nogent à Romilly si on sait déjà que ça risque de passer vers Pont-sur-Seine. Voilà ma première question pour l'instant.

Michel GENESCO, CPDP

Merci ! Ces Messieurs de GRTgaz.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Effectivement, c'est la traditionnelle question sur : « Vous en êtes où de vos études ? », en fin de compte si je la reformule un petit peu. Le débat public, j'allais dire, bat son plein depuis déjà un certain nombre de semaines. Comme vous l'avez vu sur le planning, en parallèle, nous, on continue nos études. On travaille bien évidemment au niveau de l'étude d'impact à prendre en compte les enjeux, surtout sur cette zone qui est une zone particulièrement, on va dire, délicate pour trouver un endroit où on serait susceptible de pouvoir poser. Pour être très clair et très honnête, nous travaillons avec la DREAL, notamment, et c'est vrai qu'aujourd'hui, on sent bien que les possibilités de passage sont assez réduites et qu'elles se trouvent plutôt à proximité de Pont-sur-Seine parce que derrière, on combine les zones Natura 2000, les zones protégées, les carrières qui amènent pas mal de contraintes de passages. Aujourd'hui, on va dire qu'il y a des pistes de travail qui sont effectivement autour de Pont-sur-Seine, mais Madame Tanon pourrait compléter puisqu'on a eu une réunion entre nos équipes et la DREAL, il n'y a pas très longtemps. Mais, si la question ultime, c'est : « Est-ce que vous savez où vous allez passer ? », la réponse pour le compte est non. Mais, effectivement, entre le moment où on a fait le fuseau et aujourd'hui où on a dessiné le fuseau sur une carte, on continue nos études. L'idée, c'est bien d'obtenir un tracé, on va dire, réaliste qu'on pourra mettre dans le dossier, qu'on pourra venir présenter, qui, derrière, sera soumis à enquête publique, qui pourra faire encore l'objet d'ajustements. Petit à petit, la démarche, elle est un peu itérative et c'est vrai que dans cette zone assez particulière qui présente beaucoup de caractéristiques avec beaucoup d'enjeux, on voit se dessiner quelques pistes. Il n'y en a aucune qui s'impose d'ailleurs. Elles sont toutes avec leurs avantages et leurs inconvénients, mais effectivement, elles sont plutôt au centre du fuseau que sur les bords.

Michel GENESCO, CPDP

Madame, vous souhaitez peut-être compléter ? Non. Est-ce que la réponse ainsi énoncée... ?

Patrick LEGRAND, CPDP

C'est une belle colle bienvenue, comme on dit. Ceci dit, le débat public peut complètement infirmer les avancées des techniciens sur d'autres sujets, on l'a vu. C'est une d'ailleurs des difficultés du débat qu'on conduise simultanément le débat avec un certain nombre d'études. Mais, vous savez très bien que si on n'arrivait pas à insérer le débat en parallèle avec des études qui sont des études d'approche et qui ne sont pas encore des études décisionnelles, certains nous reprocheraient et reprocheraient par exemple à la concertation, voire même à la démocratie, de faire perdre du temps au projet. C'est un grand moment. Premièrement, tout peut être mis en discussion. C'est tout à l'honneur de GRTgaz que de dire : « Oui, on avance, on vous le livre et vous pouvez le discuter ». Rien n'est ferme. Deuxièmement et là, vous avez mis le doigt sur quelque chose d'un peu particulier, il est tout à fait exact que ces procédures de démocratie technique n'ont pas encore toujours trouvé leur place dans les processus de décisions publiques. D'ailleurs, si vous voulez mon point de vue au fond, histoire de sourire un peu, c'est que je ne suis pas sûr qu'en France, on sache encore très bien comment on décide d'un certain nombre de choses et que c'est peut-être pour ça qu'on arrive à mal insérer des dispositifs nouveaux comme le débat public. Voilà. C'était mon point de vue. Merci !

Michel GENESCO, CPDP

Merci ! Autre question ? Monsieur, au premier rang.

Guy ALLART, Maire-adjoint à Romilly et Président de la Communauté de Communes.

En tant que Président de la Communauté de Communes, nous gérons des projets d'aménagement de territoire. La carte est passée un peu vite à mon goût, je ne sais pas si on peut la revoir.

Michel GENESCO, CPDP

Tout à fait.

Guy ALLART

Mais d'après ce que j'ai pu lire sur le document, j'ai vu que le tracé pouvait concerner notamment des communes comme Gélannes et Saint-Hilaire. Je voulais simplement vous faire part d'un projet. On peut revoir la carte ?

Michel GENESCO, CPDP

Oui. La dernière carte la plus détaillée sur la zone en question.

Guy ALLART

Sur ces communes de Gélannes et de Saint-Hilaire, nous avons un projet de parc éolien. Je voulais savoir si effectivement, ça pouvait poser une problématique parce que qui dit éolien, dit implantation de mâts d'éoliennes avec des fondations ? Ce projet aujourd'hui, on en est à la phase de la création de la ZDE. On en est au tout début. Mais, je voulais quand même le signaler ce soir. Sur les communes de Gélannes et Saint-Hilaire, il y a un projet éolien qui est en cours d'analyse. Si je regarde aussi du côté de Romilly-sur-Seine, en matière d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes aussi développe de l'activité économique sur l'aérodrome et là, il semble qu'on soit un peu plus éloigné. Il y a moins de problématiques à mon avis. Mais, surtout, j'insiste, c'est pour le parc éolien des communes de Gélannes et Saint-Hilaire.

Michel GENESCO, CPDP

Messieurs de GRTgaz, sur ces deux questions ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Un premier élément de réponse. Actuellement, vous avez sans doute eu l'occasion de croiser l'ingénieur tracé qui est ici présente, Hélène Morin qui collecte dans les Mairies, notamment les éléments des PLU, mais également un certain nombre de projets d'aménagement. Bien évidemment, elle intègre tout ça, elle le cartographie et elle en tient compte et j'espère qu'elle y arrive pour le choix effectivement de la solution qui sera retenue. Maintenant, concernant la compatibilité d'un parc éolien avec un gazoduc, c'est vrai qu'on ne peut pas se permettre de zigzaguer entre les mâts des éoliennes. En revanche, moyennant un certain nombre de précautions, ce ne sont pas des projets incompatibles. Pour l'aérodrome, je dirais, la problématique est la même. Je suppose que s'il y a un projet, il a été intégré dans l'étude.

Michel GENESCO, CPDP

Les éléments de réponse vous ont-ils apporté satisfaction ? Merci ! Autre question ? Au fond, Monsieur, puis Madame.

Gilles LOWENSTEIN, Agriculteur sur la commune de Gélannes

Moi, je voudrais savoir comment vous prenez en compte ? Nous, agriculteurs, souvent, on a des réseaux d'irrigation qui passent sur des chemins communaux. Il y a des autorisations données par les communes, mais au-delà de ça, je ne sais pas si c'est très référencé dans tout l'historique. Je ne sais pas comment c'est pris en compte. Je voudrais avoir une réponse à ce sujet. Je vous remercie.

Michel GENESCO, CPDP

Tout à fait. Messieurs ?

Thierry GOBE, GRTgaz

C'est vrai que la problématique de l'identification des réseaux d'irrigation n'est pas nécessairement la plus simple. On essaye au moment de l'étude d'impact de collecter un maximum d'informations sur les données de tous niveaux écologiques que l'on évoquait tout à l'heure, mais également agricoles. Notamment, c'est une démarche qui est en cours aujourd'hui, on a rencontré les Chambres d'Agriculture. On va continuer à les voir, notamment pour définir avec elles un cahier des charges permettant le recensement de toutes les contraintes agricoles de toute nature. Il y a des données pédomorphologiques, mais il y aura aussi des données de drainage, des données d'irrigation. Effectivement comme vous le disiez, je peux difficilement garantir aujourd'hui que la cartographie qui sera produite à l'issue de cette étude sera totalement exhaustive. Nous rencontrerons d'une part, l'ensemble des propriétaires dans le cadre de la définition du tracé. Eux-mêmes peuvent avoir une connaissance et pour nous donner des compléments. D'autre part, nous rencontrerons au moment du début des travaux l'ensemble des exploitants agricoles dans le cadre des états des lieux. Eux-mêmes pourront nous faire part de la présence des réseaux et on s'adaptera. Alors, les adaptations, ça peut être une coupure du réseau d'irrigation où on tirera des canalisations parallèles, ailleurs. Enfin, on déviara. Il y a des solutions techniques qui existent. Mais, jusqu'au premier coup de pelle, je dirais, il sera encore temps de les identifier, on ne va pas tomber accidentellement sur le réseau d'irrigation. Je ne pense pas.

Michel GENESCO, CPDP

Est-ce que ces réponses répondent à vos attentes ?

Gilles LOWENSTEIN

On ne peut que leur faire confiance.

Michel GENESCO, CPDP

Il y avait Madame.

Nadine THOMAS, Agricultrice à Pars-lès-Romilly, représentante cantonale des agriculteurs

Je voulais poser une question parce que ça me soucie un peu en voyant les engins qui damaient bien le sol sur 30 mètres de large quelles que soient, je suppose, les conditions climatiques. Je voulais savoir dans quelles conditions nous étaiend rendues les terres agricoles ?

Michel GENESCO, CPDP

Monsieur ?

Thierry GOBE, GRTgaz

J'aurai à cette question deux éléments de réponse. Le premier, c'est que ces side-booms, ces engins, si impressionnant qu'ils soient, exercent une pression au sol relativement faible. Ce sont des engins chenillés et ils exercent au sol une pression inférieure à celle d'un tracteur. Mais, cela dit,

c'est clair que quand il y a des intempéries importantes, ça crée quand même des ornières. Nous avons signé en début d'année avec la FDSEA et la l'APCA, une troisième version du protocole agricole entre GRTgaz et la profession agricole. Ce protocole prévoit clairement qu'en cas d'intempéries, pluies fortes notamment, les travaux sont interrompus. Dernier élément de réponse, il faut savoir que lorsque l'on fait les travaux, on fait un état des lieux avant travaux, je l'évoquais tout à l'heure. On fait également un état des lieux après travaux. Cet état des lieux après travaux se traduit par la signature d'un quitus par l'exploitant agricole de la parcelle et l'entreprise de pose qui fait les travaux ne touche son dernier terme de paiement qu'à la condition que ce quitus soit signé. Tant que vous n'êtes pas satisfaite de la remise en état, je dirais, l'entreprise ne touche pas ses derniers termes. Je ne sais pas si je vous ai convaincue, mais ce sont les approches en tout cas.

Michel GENESCO, CPDP

Etes-vous satisfaite des réponses qui viennent d'être fournies ? Parfait. Merci ! Question suivante, s'il vous plaît ? Monsieur ici.

Denis ANDRY, Chambre d'Agriculture

J'ai assisté à la réunion de Troyes. On a déjà rencontré quelquefois les gens d'EDF, etc. Pour le protocole, on peut se le procurer effectivement à la Chambre pour le lire et regarder un petit peu dans le détail les éventuelles questions que vous auriez. Comme ça, ça permet de sécuriser un petit peu et de rentrer dans le détail. Merci !

Michel GENESCO, CPDP

C'était plutôt un commentaire qu'une question si j'ai bien compris. Parfait. Merci ! Autre question ou commentaire ? Dans l'ordre, commencez ici au deuxième rang et puis ensuite Monsieur le Maire.

Jean-Gervais HARDY, habitant de Rumilly-lès-Vaudes

Je suis par hasard à cette réunion parce que je suis de passage à Romilly. J'habite Rumilly-lès-Vaudes. A Rumilly-lès-Vaudes, nous avons déjà un gazoduc. Ma question ne joue pas pour ici. Néanmoins, qu'est-ce qui va se passer entre le gazoduc existant et ce projet ? Je vous pose la question parce que je suis par ailleurs élu et nous discutons en ce moment le PLU. Comme le gazoduc passe vraiment à la limite d'une ferme du village, je pense que ça peut influencer les décisions à venir.

Michel GENESCO, CPDP

Merci pour cette question d'urbanisme. Messieurs de GRTgaz.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je me tourne vers Hélène parce que je ne situe pas bien le gazoduc. D'accord. C'est le gazoduc que l'on va doubler ? D'accord. Effectivement, sur 120 kilomètres entre Dierry et Voisines existe déjà un gazoduc et nous envisageons en priorité — évidemment, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas

des écartements locaux — de nous rapprocher du gazoduc existant. Dans l'absolu, quand je dis s'en rapprocher, ça ne peut pas être à moins de 10 mètres. Quoiqu'il en soit, ça sera à une dizaine de mètres, mais on se situera à proximité, autant que faire se peut en tout cas du gazoduc existant, sauf si le débat fait apparaître des difficultés nouvelles ou sauf si les études en cours faisaient ressortir des éléments particuliers. De toute façon, je crois qu'on a une réunion à Rumilly-lès-Vaudes.

Michel GENESCO, CPDP

Oui, le lundi 30 novembre, effectivement, il y a la réunion qui se tiendra à Rumilly-lès-Vaudes précisément.

Thierry GOBE, GRTgaz

Concernant le PLU puisque je n'ai pas tout à fait terminé, l'ingénieur tracé sur cette partie-là n'est pas Hélène Morin, c'est Geoffroy Wolvert qui n'est pas là aujourd'hui qui sera là, par contre, à la réunion qui se tiendra à Rumilly. Normalement, il est ou il va passer dans la commune pour rencontrer les élus et récupérer notamment les projets de PLU discutés et étudier la compatibilité entre l'évolution du PLU ou la création, je ne sais pas ce qu'il en est, et le projet de gazoduc.

Michel GENESCO, CPDP

Etes-vous satisfait par les réponses ? Merci beaucoup ! Monsieur ici au premier rang.

Gérard MAHOT

Je ne me représente pas, je me suis déjà présenté. Je voulais revenir sur la Vallée de la Seine parce que c'est quand même un enjeu important que la traversée du gazoduc entre Nogent et Romilly. Il y a plusieurs choses. Madame Tanon nous a parlé des zones Natura 2000, des ZNIEFF de type 1 et de type 2, mais il y a aussi de l'agriculture. Il ne faudrait pas que vous ne pensiez qu'à la biodiversité et au rôle des genêts même si agriculteur de la Vallée, je suis là pour le protéger, puisque si on n'était pas là, à mon point de vue, il n'y aurait plus rien qui existerait. Ce sont bien les agriculteurs qui sont les premiers protecteurs de la nature pour ça. Si même avec les outils ou autres, on est obligé des fois d'impacter les choses, mais toute activité humaine l'impacte. D'autre part, il y a aussi des carrières à sable. Même si les carrières ne sont pas là ce soir, la Chambre d'Agriculture est là pour défendre les propriétaires qui payent une redevance en imposition. Mais, il faudra bien prendre en compte ce qui est carrières faites, ça ne pose pas trop de problèmes, mais ce qui est carrières à venir ou autres ou contrats de forage qui existent déjà.

Michel GENESCO, CPDP

Merci !

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Juste pour vous répondre et aller un peu plus loin. Effectivement, je répondrai plus directement sur la question du passage à proximité de Pont-sur-Seine évoqué par Madame Tanon. Quand on a présenté l'étude d'impact, on a bien essayé de montrer qu'on prenait en compte les différents

enjeux et effectivement, il y a l'urbanisation qui est un enjeu qu'on prend en compte et ça a été expliqué par Thierry Gobe. On discute, on va dire, de plus en plus intensément avec les Chambres d'Agriculture pour justement bien s'assurer de la prise en compte des enjeux agricoles par rapport à un certain nombre de choses au niveau des études, par rapport au choix du tracé, etc. Les activités que je qualifierai d'industrielles, même si les carrières, c'est un petit peu à la limite, mais toutes les activités, on va dire économiques qui génèrent des contraintes en termes d'emprise au sol et des contraintes de passage sont aussi prises en compte. Le tracé qu'on n'a pas aujourd'hui et qu'on aura dans quelques mois résulte bien de la superposition de ces différents éléments et de la juxtaposition. Alors, il n'y a pas de solution idéale, mais c'est bien pour ça que quand on aura un tracé, on viendra le présenter aux élus et aux propriétaires concernés. C'est bien la mise en perspective de tous ces éléments qui nous permet, aujourd'hui, de déterminer un tracé et les enjeux agricoles. Je pense que le protocole qui a été signé et qui est un petit peu différent des autres est une garantie sur une meilleure prise en compte des enjeux agricoles ou une prise en compte des enjeux agricoles plus en amont dans nos études qu'on ne le faisait jusqu'à présent. Effectivement, tout ça est bien évidemment regardé.

Michel GENESCO, CPDP

Cela répond bien aux préoccupations que vous avez exprimées ? Merci ! Question suivante ?

Monsieur DESCAVES, habitant de Romilly

Bonjour ! J'ai deux questions. Ce sont plutôt des renseignements que j'ai à vous demander. Vous avez dit que vous alliez traverser le lit de la rivière, mais vous allez traverser aussi le canal. Vous êtes obligés puisqu'il est avant la rivière. J'ai deux questions. Je voudrais savoir si le gazoduc, vous allez l'enterrer, à combien de profondeur et si vous allez creuser le lit de la rivière et si vous allez le protéger même en le creusant ? Parce que vous savez comme moi que l'hiver avec les crues, ça charrie des arbres, ça charrie tout. Je voudrais savoir comment que c'est que vous allez le protéger le gazoduc dans la rivière une fois qu'il sera dans l'eau et puis à combien que vous allez l'enfoncer, même dans le canal d'ailleurs ? Merci !

Michel GENESCO, CPDP

Messieurs ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais commencer par le canal. Les canaux sont franchis toujours en sous-œuvre. C'est-à-dire qu'en fait, on va forer sous le canal. On va creuser de part et d'autre ce qu'on appelle des niches, des trous relativement profonds à l'intérieur desquels on va installer des foreuses qui vont creuser le sol et qui vont en même temps pousser des gaines en acier ou en béton — en général, ce sont plutôt des gaines en béton — à l'intérieur desquelles on enfilera le tube. Ça nous conduit à nous poser à, je dirais, 4 à 5 mètres, peut-être un peu plus d'ailleurs, ça peut être une dizaine de mètres, sous le fond du canal. Concernant la Seine, la technique de franchissement de la Seine n'est pas aujourd'hui terminée, je dirais. On a en gros deux options possibles. La première option, c'est la technique dite de la souille. La souille, c'est la diapositive 15. Une souille, ça consiste à fabriquer ce qu'on appelle une baïonnette, c'est-à-dire en fait, une succession de tubes qui vont être cintrés préformés en fonction du lit qui aura été relevé par bathymétrie du cours d'eau. Cette baïonnette est

enfoncee au minimum sous 1,50 mètre sous le fond curé de la rivière, du fleuve en l'occurrence. On va draguer le fond en fait. On amènera la baïonnette préformée par flottaison et on enlèvera progressivement les flotteurs pour faire descendre le tube dans le fond de la rivière. Ça génère effectivement des ouvertures dans les talus. Ces talus sont reconstitués. Là aussi comme vous pouvez le voir, si on a 1,50 mètre sous le fond curé, on est sous les talus avec des profondeurs beaucoup plus importantes. C'est une technique qui est très éprouvée puisque c'est la technique traditionnelle, je dirais, la technique historique de pose des gazoducs. On traverse comme ça un certain nombre d'autres cours d'eau qui sont soumis à des crues. Certaines crues sont très violentes. Je pense par exemple à la Durance et à des cours d'eau qui ont fait parler d'eux, il y a quelques années à la télévision. Là, ce sont des crues qui sont torrentielles, qui emportent tout sur leur passage. Dans ces cas-là, on enroche la canalisation et l'enrochement est recouvert par ailleurs de terre. Pour s'assurer dans le cas de crues un peu moins violentes comme celles que la Seine peut avoir ou la Saône — c'est un autre exemple de cours d'eau également très régulières — on va éventuellement mettre des matériaux qui vont permettre de tenir le talus le temps que la végétation consolide. En général, quand ce sont des crues douces ou c'est juste un envahissement des berges par l'eau, les berges tiennent. J'ajouterai que nos gazoducs font l'objet d'une garantie décennale. Si éventuellement, il y avait des emportements, on remettrait en place les matériaux qui retiennent les berges. L'autre technique de franchissement de cours d'eau que l'on privilégie, c'est une technique qui est issue du forage pétrolier sauf que le trépan qui va forer un trou qui est ici, au lieu d'être un trépan droit, est un trépan articulé qui permet de créer un forage qui est dirigé, c'est-à-dire que l'on peut orienter. On installe ce qu'on appelle un rig de forage.

C'est un système avec une machine qui va permettre d'enfoncer les trains de tiges dans le sol, qui va creuser. Ce trou va ressortir à l'autre extrémité. Ce sont des systèmes extrêmement précis. En général, c'est toujours impressionnant de voir un forage érigé parce que l'entreprise plante un drapeau aux points de sortie et en général, le forage ressort à quelques centimètres du drapeau. C'est vraiment très précis. Lorsque l'on est ressorti de ce côté, lorsque ce qu'on appelle le trou pilote est créé, on accroche à l'autre extrémité un aléreur qui va permettre en tirant cette fois-ci dans l'autre sens, c'est l'opération que l'on voit ici, d'agrandir le diamètre du trou. On va l'agrandir jusqu'à une dimension qui lui permettra d'accueillir le tube qui aura été préalablement préfabriqué de l'autre côté. Cette opération peut nécessiter plusieurs alésages successifs parce qu'on ne va pas aller tout d'un coup au bon diamètre. Une fois que le trou a atteint le bon diamètre, on remet le train de tige, on accroche le tube et on le tire en flexion pour le mettre en place. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est une technique qui est intéressante en soi parce qu'elle n'affecte absolument ni les berges, ni le fond de l'eau. Si le cours d'eau présente un intérêt écologique, notamment pour la pêche, par exemple, c'est une garantie qu'on ne va pas gêner les frayères. On ne va pas du tout perturber le milieu. En revanche, ça nécessite d'une part une plateforme assez importante pour installer les rigs de forage et ça nécessite sur l'autre berge d'avoir suffisamment de place pour pouvoir préfabriquer la pièce. Ça nécessite d'avoir la longueur en fait du cours d'eau à traverser. C'est l'inconvénient. Aujourd'hui, la traversée de la Seine, on n'a pas encore décidé de la technique selon laquelle on la franchirait, ça va dépendre des études techniques principalement et des enjeux environnementaux qui vont être collectés.

Michel GENESCO, CPDP

Est-ce que cet exposé, puisque c'est plus qu'une réponse, sur les différentes techniques vous a apporté les éclaircissements que vous souhaitiez ? Merci ! Question suivante. Monsieur ? Je vous demanderai de re-décliner systématiquement votre identité pour le verbatim.

Jean-Gervais HARDY

Là, c'est une question vraiment idiote, mais c'est sur l'intérêt particulier parce que je suis également au SDEA et j'avais posé la question de desservir Rumilly-lès-Vaudes de gaz puisque ça passe à côté. Or, c'est impossible puisqu'il y a de la haute pression et il faut un réseau en basse pression. Alors, question idiote : est-il envisageable à ce moment-là de profiter de l'occasion pour enterrer à côté une canalisation basse pression ?

Michel GENESCO, CPDP

Non seulement, ce n'est pas une question idiote, mais elle est pertinente. On va demander à GRTgaz d'y répondre.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

La question que vous posez, c'est la question de la distribution publique en gaz naturel d'une commune voisine du passage de la canalisation de transport. Je ne sais pas si tout le monde le sait, mais aujourd'hui en France depuis quelques années maintenant, les distributions publiques sont soumises à compétition. Il appartient à la collectivité concernée ou son représentant qui peut avoir eu délégation d'autorité concédante d'organiser la mise aux enchères de la concession de façon à trouver un distributeur intéressé par cette concession. C'est plutôt une responsabilité de l'autorité concédante, de la collectivité et des distributeurs éventuellement intéressés. Nous, si un distributeur est intéressé et remet une proposition à la commune, on fera les travaux bien volontiers, encore faut-il que ce distributeur et la commune trouvent ensemble un arrangement pour les investissements assez conséquents que cela entraînera.

Jean-Gervais HARDY

Ne peut-on pas profiter d'une occasion pareille pour engager le débat et trouver une solution économique et sociale ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Nous sommes ouverts à toute demande d'un distributeur qui souhaiterait faire une distribution publique sur telle ou telle commune sans aucun problème.

Jean-Gervais HARDY

Quel est le poids d'une petite commune pour obtenir ce genre de manifestation ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Ce n'est pas tout à fait le même métier. Nous, nous faisons le métier de transporter du gaz naturel.

Jean-Gervais HARDY

Je parle d'aménagement du territoire, d'infrastructures, etc. Or, nous sommes avec votre opération dans un tel cas. Ne peut-on pas en profiter pour élargir les points de vue purement administratifs et avancer dans le service public ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Oui. Je le redis, la loi fait obligation aux collectivités concernées de mettre aux enchères la distribution publique et de trouver un ou plusieurs distributeurs intéressés. C'est la loi qui le dit, ce n'est pas un refus de GRTgaz de répondre à des demandes. Nous sommes prêts à répondre à des sollicitations, encore faut-il que la collectivité qui détient de par la loi le rôle d'autorité concédante ou son représentant qui peut être le SDEA en l'occurrence organise les enchères pour trouver un distributeur intéressé. C'est vraiment une prérogative à part entière de l'autorité concédante que d'organiser cette consultation.

Jean-Gervais HARDY

Je veux bien, mais à ce moment-là, il faut justement que le débat public permette ce genre de manifestation et que cette demande soit inscrite dans les comptes-rendus du débat public.

Michel GENESCO, CPDP

Elle le sera de toute façon systématiquement. Vous pouvez compter sur nous. J'ai constaté que toutes les questions ont été exprimées uniquement par la moitié droite de la salle. La moitié gauche étant plus réservée, on va dire. Alors, je pense qu'on va rétablir un certain équilibre avec la tribune en face de GRTgaz, peut-être. Autre question d'où qu'elle vienne de quelques points géographiques de la salle, mais quelle vienne ? Monsieur, au fond, toujours à droite.

Gilles LOWENSTEIN

Je me suis présenté tout à l'heure. J'aurais une question qui est peut-être un petit peu idiote. Moi, je voulais savoir parce que vous ne l'avez pas évoqué et c'est certainement parce qu'il n'y a aucun risque, en ce qui concerne la sécurité. Vous avez dit tout à l'heure que la pression était, je crois, de 68 bar. On a un diamètre de cylindres d'1,20 mètre. Je pense qu'il passe des volumes considérables de gaz qui sont sous pression. Est-ce qu'il y a un risque ou est-ce qu'il n'y a pas de risque ? Est-ce qu'on a une bombe sous les pieds ou pas ?

Michel GENESCO, CPDP

Merci pour cette excellente question à laquelle GRTgaz va s'attacher à y apporter les réponses.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Oui. C'est une question tout à fait naturelle, bien sûr. Alors, je peux vous donner un élément statistique de réponse, c'est que des accidents sur des réseaux de transport de gaz naturel en France sont excessivement rares. Malheureusement, quand l'actualité parle d'accidents, c'est dans la

plupart des cas, dans la très grande majorité des cas, le réseau de distribution avec des pressions bien inférieures, mais situé dans des milieux beaucoup plus urbain qui est concerné. Concernant les canalisations de transport, elles sont en acier et avec des épaisseurs assez importantes. En l'occurrence, c'est une épaisseur de plus de 13 millimètres pour l'ouvrage qui nous concerne. C'est une épaisseur qui permet de résister à des coups de pelle violents évidemment donnés par mégarde, par un engin de chantier. Il y a une sécurité mécanique apportée par l'épaisseur d'acier. De plus, le risque majeur pour un réseau de gaz naturel, c'est bien le chantier non déclaré, un chantier qui n'aurait pas été déclaré. Parce que si des chantiers à proximité de nos ouvrages comme d'ailleurs la loi en fait obligation nous sont déclarés via la procédure de déclaration d'intention de commencement de travaux et de demandes de renseignements, nous déplaçons une équipe qui va aller avec l'entreprise de travaux repérer, baliser et surveiller les canalisations pendant le temps des travaux. Le risque, c'est le chantier qui n'aurait pas été déclaré.

Alors, pour prévenir ce risque, comment faisons-nous ? D'abord, l'exploitant a un programme régulier de visites d'inspection de ces canalisations, soit en voiture, soit à pied pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de sous profondeur par des drainages ou des terres emportées, pour s'assurer aussi qu'il n'y a pas de travaux à proximité qui n'auraient pas été déclarés. En plus de ces visites à pied et en véhicules, nous organisons une surveillance aérienne de l'ensemble de nos canalisations. Dix fois par an, un avion survole l'ensemble des canalisations et deux fois par an, un hélicoptère survole l'ensemble des canalisations, là aussi, pour identifier des travaux qui s'approcheraient de nos canalisations et qui ne nous auraient pas été signalés, de façon à ce qu'on entre en contact avec l'entreprise concernée ou le particulier concerné pour prendre avec lui toutes les précautions. L'objectif numéro 1 pour nous, c'est vraiment de prévenir un accident de chantier parce que nous ne serions pas au courant d'un chantier à proximité de nos ouvrages.

Toujours sur le registre de la sécurité, ça, c'est pour prévenir le risque majeur, le risque d'agression physique à une canalisation. Nous avons également une deuxième série d'opérations qui elle est plus discrète puisqu'elle consiste, une fois tous les dix ans à expédier un robot, un piston à l'intérieur des canalisations qui est poussé par le gaz qui circule dans la canalisation et ce piston est équipé d'appareils qui permettent de mesurer l'épaisseur de l'acier et de détecter une éventuelle usure anormale de l'acier par une perte de métal qui serait jugée anormale. A ce moment-là, si nous avons un doute, en fonction de l'interprétation du signal renvoyé par le robot, nous ouvrons. Nous faisons des fouilles très régulièrement, plusieurs centaines de fouilles chaque année sur le nord-est de la France. Ce qu'on constate, le plus souvent, c'est bénin. Ça peut être par exemple le revêtement superficiel autour de l'acier qui a souffert ou qui a un problème quelconque, on peut refaire le revêtement. On peut décider de ne rien faire parce qu'il n'y a pas de problème et dans quelques cas très rares, remplacer un tronçon de canalisation qui nous paraît avoir une usure anormale. Voilà à peu près l'ensemble des mesures de prévention que nous prenons et qui permettent fort heureusement d'éviter en France les accidents sur le réseau de transport de gaz naturel.

Michel GENESCO, CPDP

Toutes ces informations contribuent-elles à vous apporter les éclaircissements que vous souhaitiez ? Merci ! Encore une ou deux dernières questions, quelle que soit leur origine géographique. Il faudrait peut-être débloquer quand même les compteurs de l'autre côté. Merci !

Jean-Jacques LECLERC

Je suis un particulier. Juste une petite question très simple, au niveau du fuseau où doit passer la conduite, est-ce que le fuseau est gravé dans le marbre une fois pour toute ou alors, est-ce qu'il y a encore possibilité justement de déplacer des fois ce fuseau ?

Michel GENESCO, CPDP

Merci pour cette question. Messieurs les promoteurs du projet ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je vais faire un peu une réponse de Normand. Non, le fuseau n'est pas bloqué. Normalement, ce qui nous a conduits à choisir le fuseau qui fait plusieurs kilomètres de large, on l'a vu avec des largeurs un peu variables, nous laisse normalement une amplitude suffisante. Si nos premières études, les études préliminaires ont été correctement conduites, il y a tout lieu de penser qu'on arrive à trouver une solution dans le fuseau et en privilégiant quand même, j'allais dire, la ligne droite. L'Arc de Dierrey, ce n'est pas par hasard qu'il a une forme d'arc, c'est parce qu'on a ce point de passage obligé par Dierrey qui conduit à avoir ce tracé un petit peu anguleux. Si au cours de l'étude d'impact, au cours du débat public, on s'aperçoit qu'en enrichissant notre œil et en complétant notre vision, on découvre qu'on arrive à une impossibilité et à une absence de solutions, on peut être conduits à envisager d'autres fuseaux. Le cas s'est présenté, mais Patrick Legrand pourrait en dire plus que moi puisque sur un autre projet où on a un débat public sur la Vallée du Rhône, les échanges et les études complémentaires qui ont été menés ont conduit à montrer qu'une alternative d'un autre fuseau ou d'un élargissement du fuseau était nécessaire. Ça peut arriver. On a un exemple précis qui s'est produit, il y a quelques semaines, sur un autre projet. Normalement, si on n'a pas de mauvaise surprise, je veux dire, ou d'information complémentaire qui nous démontreraient que le fuseau qu'on a déterminé n'est pas le bon, il n'y a pas de raison qu'on sorte du fuseau.

Michel GENESCO, CPDP

Cette réponse vous satisfait ? Merci ! Pas de regrets pour des questions ? Ah, Monsieur, au fond.

Monsieur LANGUILLAR, Agriculteur

Je voudrais poser une question justement qui rejoint un petit peu les réseaux d'irrigation. Vous posez votre canalisation et dans les années qui suivent, on a besoin de passer de l'autre côté, de traverser. Quelles sont les contraintes ? Est-ce qu'on peut ou on ne peut pas passer ? Je suppose qu'il faut passer par dessous parce qu'on a déjà eu le problème. Ils nous ont obligés de passer sous une petite canalisation. Ils sont venus, on est passé à 50 centimètres, je crois, ou 1 mètre dessous et ça pose de grosses contraintes. Dans le cas là, je me demande si on peut ou si on ne peut pas et le surcoût des travaux, comment ça se passe ?

Michel GENESCO, CPDP

Merci ! Messieurs ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Je n'ai pas une réponse très précise.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Je pense que c'est plutôt étudié au cas par cas parce que des cas de cette nature, je me tourne vers Hubert Trichot, l'exploitant local, est-ce qu'on en a eu comme ça à traiter ?

Hubert TRICHOT, GRTgaz

Effectivement, sur des croisements comme ça, entre drainage et réseau de gaz, on préconise de passer en dessous. Mais si la possibilité est infaisable, on essaye de prendre en charge la pose de conduites parallèles au réseau de façon à pouvoir les ramener sur un endroit différent. Je m'explique bien ?

Jean-Marc LAUCHET, GRTgaz

Je pense que la réponse, c'est qu'on ne vous laissera pas seul avec le problème. Par contre, la réponse *a priori* est difficile à donner, parce que ça dépendra vraiment des choix raisonnables sur le plan économique à faire à ce moment-là.

Hubert TRICHOT, GRTgaz

Oui, c'est au cas par cas.

Michel GENESCO, CPDP

Cela vous satisfait-il ou souhaitez-vous des éléments complémentaires ? Oui ?

Monsieur LANGUILLAR

Je ne sais pas parce que c'est quand même important. Vous, vous allez passer. Vous avez tous les droits, on ne peut pas s'en empêcher, vous passez. Si le besoin s'en fait sentir quelques années après, la voie de fer est coupée ou vous vous agrandissez ou vous héritez de la ferme d'à côté, vous avez besoin de passer vos tuyaux d'irrigation. Vous ne pouvez pas être en parallèle, il faut le traverser d'une manière ou d'une autre. Soit il faut refaire un puits, mettons que ça ne soit pas possible. Il faut bien passer. Alors, qu'est-ce qu'on fait et qui paye à ce moment-là ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Comme il a été dit, dans toute la mesure du possible, une fois que le tracé définitif sera retenu, le contact individuel avec chacun des riverains conduit dans l'échange à essayer d'anticiper un maximum de choses. Si vous avez dans votre cas personnel des perspectives raisonnables d'établir un réseau d'irrigation dans un délai de moyen terme, on est tout à fait ouvert pour étudier avec vous des réservations avant les travaux plutôt que de devoir faire des travaux lourds deux ou trois ans

avant. La limite du raisonnement, c'est : qu'est-ce que nous sommes capables ensemble et avec vous de prévoir sur l'évolution future de votre réseau ?

Michel GENESCO, CPDP

Ce complément... ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je dirai juste une petite chose en plus en complément. L'équipe projet (Thierry Gobe et moi-même), on n'est là que pendant les travaux. Je pense que c'est important ce qui a été dit, c'est que vous n'êtes pas livré à vous-même, à la présence de l'exploitant qu'on a présenté comme le régional de l'étape. C'est aussi quelque chose d'important parce que nos ouvrages derrière, on les gère. On reste présent. GRTgaz a des structures territoriales. J'allais dire, on sait nous trouver et je pense qu'on est vraiment sur du cas par cas. Après, on est sur des logiques de cas particuliers qui peuvent se produire et effectivement, on est là pour ça. On est là pour exploiter l'ouvrage et on est là aussi pour être en relation avec l'environnement de l'ouvrage. Pour ce genre de cas, vous ne serez pas livré à vous-même et ça se discute avec derrière les représentants de l'exploitation. Je pense qu'il n'y a aucun souci. Le fait qu'on ait des structures qui nous implantent sur le territoire et avec des unités qui sont à proximité est une garantie. Vous saurez nous trouver. Ce n'est pas un *call-center* qui vous répond d'où on ne sait pas trop où quand vous avez un problème, par exemple, avec votre téléphone. On est là.

Michel GENESCO, CPDP

Est-ce que vous êtes satisfait des réponses ?

Monsieur LANGUILLAR

Oui, je suis satisfait. Mais, les coûts supplémentaires quand même vont être importants parce que pour nous, c'était seulement un petit gars qui nous demandait de creuser 1 mètre dessous. Il y avait seulement un surcoût de tuyaux, mais c'était léger. Mais, un gros gazoduc comme ça, je pense que ça ne doit pas être la même affaire. Quand vous, vous avez terminé vos travaux, imaginons que dans 10 ans ou dans 15 ans, ça se présente, ma question est là. Les travaux sont finis.

Michel GENESCO, CPDP

Sur la question précise des coûts et des surcoûts ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Sur la question plus précise des coûts, il est difficile de signer un chèque en blanc sur un problème qui n'existe pas encore, vous le comprendrez tous. Par contre, notre engagement et je l'ai dit tout à l'heure en termes de sécurité, ce que nous souhaitons absolument, c'est être informé par vous-mêmes lorsque vous avez des projets de façon à ce que vous veniez nous contacter à Troyes puisque nous avons une zone à Troyes de façon à discuter au cas par cas avec vous du coût des travaux, pour étudier ensemble la solution la plus sûre et la moins onéreuse. Je ne peux pas

m'engager à l'avance sur une participation de GRTgaz puisque nous parlons d'un problème hypothétique. C'est un engagement de discussions, de négociations, de prises en compte et d'écoute de votre problème. Je ne peux pas présumer des résultats à venir de la négociation. Négociation, il y aura, soyez-en sûrs.

Michel GENESCO, CPDP

Merci. Je crois qu'il y avait une question ici. Je crois que Monsieur au troisième rang avait demandé la parole en même temps.

Denis ANDRY, chambre d'agriculture

Pour revenir aux problèmes d'irrigation, effectivement, je vais dire en plus du protocole Chambre qui a été établi, est-ce qu'il n'est pas possible d'établir un plan un peu prévisionnel si vous voulez des travaux ou de l'allongement d'une conduite d'eau ? Je veux dire, c'est vrai pour l'irrigation, mais c'est vrai aussi pour le drainage. Par ici, on n'est quand même pas dans une zone où il y a beaucoup de drainages, mais dans le sud du département, par exemple la Brie champenoise où il y a énormément de drainages, il y a des pans de coteaux qui sont drainés et d'autres qui ne le sont pas. Je veux dire, le jour où va passer la conduite de gaz, le gars qui n'aura pas anticipé ou qui n'aura pas réfléchi à l'avenir de drainer la deuxième partie de la parcelle, il risque d'être coincé. Est-ce que ce n'est pas le rôle des Chambres d'anticiper, d'aller voir ou d'informer les agriculteurs qui sont dans ce site-là pour prévoir un petit peu l'avenir de la zone drainée ou de la future zone à évoluer pour passer la conduite d'eau ?

Michel GENESCO, CPDP

C'est une question ?

Denis ANDRY, chambre d'agriculture

C'est une remarque.

Michel GENESCO, CPDP

C'est une remarque, un commentaire. On vous remercie.

Thierry GOBE, GRTgaz

Si je peux me permettre d'apporter un petit complément, il y a dans les préjudices indemnisés, normalement, les « gênes diverses ». Je ne sais pas si c'est un thème qui peut permettre dès le départ, dès le projet, éventuellement d'anticiper une prise en compte de cette gêne provoquée par le gazoduc et des surcoûts qui pourraient être engendrés derrière. Je sais qu'on l'a déjà intégré sur les projets pour d'autres problématiques.

Michel GENESCO, CPDP

Merci pour ce complément. Madame, vous vouliez intervenir ? Je vous en prie.

Madame TANON

Je voudrais poser une question qui me vient à la lumière du débat, une question technique très précise à GRTgaz. Est-ce que votre tuyau, votre tube aime l'eau ? Parce qu'il va traverser des zones humides, il va être en souille dans des fonds de grandes vallées alluviales. Après la phase de chantier, il va y avoir des remontées de la nappe phréatique. La nappe phréatique affleure dans toute la région. Votre tuyau va tremper dans l'eau. Est-ce qu'il aime ça ?

Michel GENESCO, CPDP

L'eau et le gaz, font-ils bon ménage ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Alors, un premier élément de réponse, c'est que 20 % du gaz qui est consommé en France passe dans l'eau. Il passe dans la Mer du Nord. Que je sache, ça ne nous pose pas de problème particulier et ça dure depuis quelques années. C'est du gaz qui vient de gisements en Mer du Nord, qui passe sous la mer. C'est même de l'eau salée. *A priori*, les aciers choisis supportent bien le séjour prolongé en milieu humide. Nous avons une partie de nos canalisations qui peut être en zone plus ou moins marécageuse et être régulièrement au contact de l'eau, ça ne pose pas de problème particulier dans l'exploitation d'un réseau de gaz. Les Hollandais pour prendre un autre exemple proche qui sont des précurseurs en matière de gaz naturel en Europe puisqu'ils ont des gisements exploités depuis assez longtemps sont des spécialistes des forages en milieu humide. Il n'y a pas d'incompatibilité structurelle entre des réseaux de transport de gaz naturel en acier et des milieux humides.

Michel GENESCO, CPDP

Cela répond-il à vos préoccupations ? Merci ! Je ne sais pas s'il y avait des compléments au premier rang. Messieurs, vous vouliez intervenir ? Non. Monsieur, on va vous demander de vous représenter encore.

Jean-Gervais HARDY

Je suis habitant de Rumilly-lès-Vaudes. Moi, j'aurais une question très concrète. On a une canalisation qui fait 1 mètre de diamètre. Vous avez une couche de terrain au dessus qui est d'1,50 mètre. Quelles sont les particularités pour que soit un exploitant, soit une communauté territoriale puissent faire passer des réseaux divers ? Je vous ai dit par exemple que nous étions en discussion du PLU. Il se peut qu'il y ait un lotissement qui se fasse, des voiries à construire, etc., etc.

Michel GENESCO, CPDP

Messieurs sur l'urbanisme ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Là, je vais faire allusion à une réglementation qui date d'août 2006 et qui donne des règles en matière de compatibilité de l'urbanisme et des réseaux de transport de gaz naturel. Dans toute la mesure du possible, nous construisons nos réseaux dans des endroits peu urbanisés et qui n'ont pas vocation à l'être. Ceci dit et nous comptons également sur l'appui des communes que nous informons régulièrement pour, dans leur choix d'urbanisme futur, essayer de préconiser plutôt des distances assez importantes par rapport à ces réseaux. Néanmoins, il y a des cas où ce n'est pas possible. A ce moment-là, il est prévu d'ailleurs sous le contrôle de la DREAL que des mesures spécifiques de protection des canalisations puissent être prises, mais ceci évidemment doit rester très marginal. Vous comprendrez bien que nous nous efforçons de construire plutôt en zones non urbanisées et nous demandons aux collectivités également de nous tenir informés de leur projet d'urbanisation avant que nous ne construisions ces réseaux pour nous en écarter le plus possible. Mais, s'il subsiste des impossibilités ou des incompatibilités, à ce moment-là, à la marge, nous faisons ce qu'il faut pour mettre en sécurité les canalisations. Mais, évidemment, ce n'est quand même pas souhaitable d'avoir de l'urbanisation autour des réseaux de transport de gaz naturel.

Jean-Gervais HARDY

Et dans 20 ans ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Ça n'est pas si mal fait que ça quand même et heureusement. On voit bien que les réseaux qui ont maintenant une cinquantaine d'années restent fort heureusement dans la plupart des cas des réseaux en milieu rural. Mais c'est vrai que ce sont les collectivités qui ont entre les mains les choix d'urbanisation.

Jean-Gervais HARDY

Oui et puis actuellement, je vous dis, le réseau actuel passe à 50 mètres de la ferme. On peut penser que l'urbanisation va s'étendre de ce côté-là.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Je pense que c'est un élément extrêmement important que l'ingénieur tracé prendra en compte. Ça fait partie de ces situations singulières sur lesquelles le parallélisme n'est peut-être pas souhaitable. Si une urbanisation est prévue, on a dit que dans toute la mesure du possible, comme il y a déjà un réseau existant, nous poserons le nouveau réseau à côté. Mais, on a également envisagé le cas où on devrait s'écarter. Peut-être que la situation que vous nous décrivez et qui est fort intéressante justifiera, elle, qu'on ne passe pas au même endroit.

Jean-Gervais HARDY

On peut l'envisager, oui.

Michel GENESCO, CPDP

Merci ! Une question là-bas. Madame ?

Madame MUSNIER

Je travaille sur Romilly-sur-Seine. Vous avez dit qu'au stade du projet, vous preniez attache auprès de la DREAL et de l'ONF pour tout ce qui est biodiversité. Je voudrais savoir, une fois que le gazoduc sera fait, est-ce que vous continuez à vous assurer de la biodiversité auprès de tous ces organismes ?

Michel GENESCO, CPDP

Messieurs, qui répond ?

Jean-Marc LAOUCHEZ, GRTgaz

Est-ce que votre question est : un réseau, une fois qu'il est en fonctionnement, a-t-il un impact positif ou négatif sur la biodiversité ?

Madame MUSNIER

Voilà. Et après, une fois que votre gazoduc est fait, est-ce que vous vous assurez que la biodiversité revient comme vous l'espérez ? Est-ce qu'il y a des contrôles qui sont faits ?

Jean-Marc LAOUCHEZ, GRTgaz

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a des contrôles en matière de biodiversité. Par contre, nous avons un partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle parce que nous avons remarqué — mais il faut reconnaître que ce n'est pas délibéré de notre part, c'est plutôt un peu par hasard que nous l'avons remarqué — que sur les bandes de servitude de nos canalisations, réapparaissaient des espèces en voie de disparition. Il y a certaines espèces de lin, je crois, d'autres plantes dont les noms m'échappent.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je n'ai hélas pas toutes les espèces. On a notamment été confronté à un papillon qui s'appelle le Fadet des Laïches qui était un papillon qu'on croyait disparu dans certains secteurs et qui est réapparu dans les bandes de servitude. Souvent, les bandes de servitude surtout quand on passe en lisière de forêts créent des effets de lisière qui sont propices à la biodiversité, notamment par la réapparition et la réintroduction d'espèces héliophiles. Je peux éventuellement me retourner vers Guillaume Vuitton qui est dans la salle, qui pourra peut-être en dire davantage que moi sur cette

problématique. Ce que nous faisons effectivement, c'est que pendant tout le chantier, nous accompagnons le projet pour garantir la biodiversité. Eventuellement, dans un certain nombre de cas — alors, je ne sais pas du tout si on le fera là, je l'évoque comme ça — il est arrivé pour certaines stations qui étaient particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique que l'on fasse des suivis pendant quelques années. Mais, en général, c'est localisé, on ne le fait pas sur l'ensemble du tracé.

Madame MUSNIER

Je pensais essentiellement justement pour la réserve de la Bassée, est-ce qu'il y aura un suivi de votre part ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Aujourd'hui, je ne peux pas m'y engager.

Michel GENESCO, CPDP

Peut-être, Madame Tanon, pour un complément sur ce point : le suivi ?

Marie-Laure TANON

Alors, un complément sur ce point. A l'occasion des autorisations qui sont délivrées, après une étude d'impact et en fonction des impacts résiduels qui auront été analysés parce qu'on n'aura peut-être pas pu malgré les précautions prises entièrement neutraliser l'impact du projet, en tout cas dans sa phase d'exploitation, dans sa phase pérenne, parce que, naturellement, pour la phase chantier, on ne peut pas éviter des impacts. L'autorité administrative se trouve en mesure d'imposer dans certains cas des mesures de suivi, mais je veux dire, il n'y a pas de règle générale, c'est la législation sur les études d'impact qui permet d'imposer des mesures dites de compensation qui peuvent comporter, parmi la compensation, un suivi pour s'assurer qu'il y a une reconstitution satisfaisante du milieu naturel derrière. Mais, au-delà de ça, ce que je voulais ajouter, c'est qu'il est possible, lorsque le tracé sera finement dessiné, notamment lors de la traversée de la Bassée, qu'on ne puisse pas complètement éviter des stations d'espèces, notamment de flore protégée, qui sont protégées par le Code de l'Environnement. Dans ce cas-il y a des mesures beaucoup plus rigoureuses qui sont imposées à l'exploitant et qui peuvent consister en mesures de remise en état, de travaux de remise en état, de reconstitution des milieux, de suivi et ceci sur une période de durée qui peut être assez longue, adaptée à la reconstitution de ces milieux. Mais, en l'état actuel du dossier, tel qu'il a été présenté ici et tel qu'il nous a été présenté de manière plus détaillée à la DREAL, on n'a pas identifié de tels impacts. GRTgaz pourra peut-être compléter aussi en disant qu'il s'efforce dans toute la mesure d'éviter de telles stations lors de son passage. Mais, il y a les contraintes de tracé. On ne peut pas faire de zigzags. Il est possible que marginalement, une telle situation se présente sur des espèces, des stations bien identifiées d'espèces qu'on appelle dites protégées de faune ou de flore. Mais, dans le cas du gazoduc, ce sera probablement très certainement de la flore. Dans ce cas-là, effectivement, il y a des mesures rigoureuses qui peuvent être imposées après l'exploitation et y compris avec un suivi.

Michel GENESCO, CPDP

Merci beaucoup pour ce témoignage. Une question là-bas, Monsieur, au fond.

Gérard ROZÉ, Maire de Saint-Martin-de-Bossenay

Je connais les canalisations qui conduisent le pétrole et qui apportent une source de chaleur. Je voulais savoir au niveau du gaz s'il y avait également élévation de température ? Parce que, par exemple, sur des canalisations qui conduisent le pétrole, on a une végétation florissante jusqu'au mois de juin et puis au mois de juin, la chaleur aidant, on ne récolte rien. Je voulais savoir sur une canalisation de gaz si c'était le même cas ?

Michel GENESCO, CPDP

Messieurs ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais donner une réponse un peu bête. *A priori*, le gaz, normalement, est à la température du sol. Il ne change pas la température du sol et il ne provoque ni chaleur ni refroidissement, sauf dans deux cas. Juste à l'aval des stations de compression, quand on comprime le gaz, sa température augmente et juste à l'aval des stations de détente, des postes de détente ou quand on détend le gaz, il refroidit. D'ailleurs, on voit sur certains postes, si vous passez, il y en a quelques-uns, des petites postes de livraison de gaz transport, on voit un manchon de glace souvent sur la partie aval du poste. En revanche, le gaz se réchauffe très vite. Il reprend très vite la température du sol. On met souvent des lyres lorsque l'on est derrière les postes de détente pour qu'il y ait un échange avec l'atmosphère et qu'il se réchauffe ou on met des aéroréfrigérants dans les stations de compression pour éventuellement refroidir le gaz. Mais, effectivement, je ne vais pas vous raconter d'histoire, il peut y avoir quelques dizaines de mètres à la sortie des stations de compression où le sol sera réchauffé. Mais, ça ne dure jamais longtemps.

Michel GENESCO, CPDP

Cela vous apporte les éclaircissements que vous souhaitiez ? Merci ! Monsieur, là-bas ?

Yvan GEHIN, Habitant de Romilly-sur-Seine

Une simple question, mais je veux avoir aussi une affirmation. Est-ce que ce projet de gazoduc est soumis à l'archéologie préventive ?

Michel GENESCO, CPDP

Messieurs ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Oui. Comme tout projet d'infrastructure, lorsqu'on commencera à avoir un tracé, c'est-à-dire en fait au moment où on dépose le dossier administratif, nous prenons contact avec les DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles) pour qu'elles définissent un cahier des charges pour un diagnostic archéologique préventif qui va précéder les travaux de construction de la canalisation. Ces travaux d'archéologie préventive sont financés dans le cadre d'une redevance que nous versons et qui est proportionnelle à l'emprise que nous exerçons au sol et si éventuellement, ce diagnostic conduisait à la découverte d'objets, des fouilles pourraient être préconisées par les DRAC, fouilles qui seraient réalisées par des spécialistes en archéologie choisis sur appel d'offres que nous devons passer et que nous paierons.

Michel GENESCO, CPDP

Cette réponse vous satisfait-elle ? Merci ! Y a-t-il encore des questions qui n'auraient pas encore été exprimées ? Si ce n'est pas le cas, je crois qu'on va conclure cette réunion pour ce soir avant de repasser la parole au Président Legrand pour les mots de conclusion. Je voudrais vous dire la satisfaction que nous portons sur la qualité et la richesse de ces échanges ce soir qui démontrent, qui illustrent la pertinence de l'organisation de telles réunions de débat public. Nous vous remercions de votre participation et nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

Patrick LEGRAND, CPDP

Je te remercie au nom de la Commission nationale du débat public dont d'ailleurs, j'en suis un des Vice-présidents. On va commencer comme ça. Merci ! Pendant que je cause, la période des questions remords est encore ouverte. La semaine dernière à Rebaix, nous avons vu un joli débat éclater juste après la clôture de notre réunion. Il ne faut pas hésiter. Plusieurs choses. L'air de rien, il s'est évoqué pas mal de questions, à la fois sur l'élargissement des points de vue, sur la question de la desserte des particuliers qui, je vous le confirme, est une question qui se pose régulièrement et qui est une question tout à fait intéressante. Une question qui n'a pas trouvé de réponse, déjà qu'elle se pose et qu'elle se pose régulièrement, fait qu'elle représente quelque chose et que nous serons évidemment amenés à la porter. Il y a une autre question qui se pose régulièrement dans nos autres réunions ou en tout cas, dans le débat ERIDAN, qui s'est confirmée, c'est la nécessité d'une cohérence territoriale, le besoin d'une cohérence territoriale, ce qui n'est pas une mauvaise chose. Voilà encore une question qui s'est façonnée, qui s'est installée et qui s'est construite à partir de ces débats de base, j'allais dire. Très rapidement, avant de vous relâcher, vous savez qu'il y a des verbatim. Tout ce que nous avons dit y compris mes bafouillis est enregistré. Il y a des morceaux, de temps en temps, il faut les relire. Ce qui veut dire que déjà, c'est enregistré et c'est mis sur le site Internet. Ça devient quasiment un engagement. Je suis responsable de ce que je dis, ce qui n'est pas une mauvaise chose non plus dans nos habitudes. On le fait bien évidemment par rapport à vous et pour que vous puissiez éventuellement retrouver ce que vous avez dit, mais on le fait aussi par rapport à nous parce que ça nous permet de retourner à la donnée brute quand on fait des comptes-rendus et qu'on est obligé de synthétiser d'une certaine façon. Mais, retournez donc voir les verbatim et ces verbatim sont des choses qui vivent très très longtemps et qui montrent bien que d'une réunion à une autre, les choses s'accumulent, les questions s'affinent ou la problématique générale se définit et se concentre.

On a aussi entendu parler des structures, des questions de façon dont GRTgaz était structuré avec ses permanents ou ce qu'il appelle ses exploitants. On a entendu parler d'archéologie prospective.

Le débat public est une bonne occasion pour mesurer la qualité du silence des anges qui passent dans les réunions, dans les salles. On a entendu aussi ces silences très significatifs des anges. On a appris que le tuyau aimait l'eau, ce qui est une nouvelle intéressante. Déjà, je savais que 80 à 90 % des tuyaux sont soudés *grosso modo* d'une façon ou d'une autre. C'est-à-dire qu'on croit que c'est droit, mais ce n'est pas droit. C'est flexible comme un spaghetti, mais cuit tout de même et que le tuyau aime l'eau. On finit par avoir une représentation un peu plus poétique et culinaire d'un objet très technique au fond, apparemment très technique parce qu'il est très sociotechnique aussi. Il faut de la politique. Ça sert à transporter, etc. Avant de vous relâcher, je dirais qu'un débat public, ça se juge à la fin une fois qu'on a fait toutes ces réunions et ça se juge de deux façons. D'une part, ça se juge sur trois plans. Est-ce que le projet a changé ? Au fond, on a commencé à envisager des hypothèses ou changé de fuseau, articuler ça sur une distribution, zigzaguer d'une façon différente, passer plutôt comme ça ou plutôt autrement, etc. Je ne connais pas de projet qui soit sorti d'un débat public quel qu'il soit qui n'ait pas changé, y compris des dossiers extrêmement techniques comme les dossiers sur ITER en Provence et la fusion nucléaire parce qu'un projet technique comme celui-ci, ce n'est pas seulement de la technique, c'est aussi de la politique, du social, de l'environnement, etc.

Je ne connais pas de projets, sauf ceux qui n'ont pas changé. Ce sont les quelques-uns qui ont été abandonnés. L'extension du port de Nice, il faut dire qu'ils avaient vraiment oublié de faire les études de houles et ils avaient oublié que balancer 3 000 voitures dans le centre de Nice à la sortie d'un ferry-boat, ce n'était pas si simple que ça à faire. Ou bien une autoroute qui s'appelait Amiens – Lille – Belgique où là, on avait commis l'erreur de croire que les Belges allaient accepter qu'on débouche chez eux sur une route qui fait 2 x 2 voies et qui fait 300 mètres en Wallonie, 300 mètres en Flandres, 300 mètres en Wallonie, etc. On avait fait une petite erreur à la base. Le projet change et vous verrez au fond que le projet a changé s'il en arrivait à être décidé. Le deuxième point, le plan et on le voit bien, c'est que les groupes sociaux qui sont autour — ça, c'est presque de la politique en tout cas — ont un peu changé. Ils ont changé de place. Ils ont changé de rapports entre eux. Ils ont parfois perdu un petit peu de pouvoir, etc. Au fond, c'est un peu ce qu'on disait quand on entendait un agriculteur de la Chambre d'Agriculture et GRTgaz discuter. Il faut qu'on se rencontre pour discuter à long terme de tel et tel point, etc. Mais, il peut y avoir d'autres choses. Le troisième point qui là, vous est plus personnel, c'est qu'en général, en tout cas, on est très marqué, ça se voit, on change aussi dans sa tête notamment par rapport à la technique, par rapport aux autres, etc. Ça, c'est le premier point. C'est comme ça que j'évalue. Je ne vous le cache pas, il faut toujours faire de l'évaluation. N'est-ce pas, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires ? C'est un bon système. Comment le système a entièrement évolué. Le dernier point, je vous rappelle avant de vous remercier à mon tour, c'est qu'au fond, vous aurez à la fin du débat public, deux mois + trois mois, c'est-à-dire 5 mois, c'est-à-dire *grosso modo* juste avant les régionales, peut-être, d'ailleurs, les engagements de ces messieurs si par hasard le projet était décidé. N'oubliez pas, ça, c'est quelque chose de déterminant parce que ça, c'est gravé dans le marbre et c'est extrêmement important. Je vous signale qu'il y a d'autres débats publics en cours qui peuvent vous intéresser. Il y en a un sur les nanotechnologies. C'est un sujet totalement différent, mais là où on essaie de prendre encore les questions beaucoup plus en amont, les conditions du développement et de régulation des nanotechnologies, ces technologies qui travaillent au milliardième de mètre. Nous sommes très très loin des mesures quasiment infinies que nous avons manipulées ce soir. Je vous rappelle que nous revenons régulièrement dans l'Aube. Contrairement à ce que je disais, ce n'est pas Marigny-le-Châtel, mais c'est Romilly-lès-Vaudes qui nous verra le 14 décembre et le 23 novembre, nous serons à Villenauxe-la-Grande. C'est-à-dire de l'autre côté de la Seine, mais toujours dans l'Aube. Merci ! On me rappelle toujours qu'il y a à boire. Je suis désolé, ça y ressemble. Mais, c'est fait pour être compatible avec la gendarmerie que je n'ai pas encore repérée dans le secteur. Merci ! Bonsoir !

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude des noms et termes suivants :

Jean-Jacques LECLERC 25

Monsieur LANGUILLAR 25, 26, 27